

PROCES - VERBAL 5/2020

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 9 DECEMBRE 2020 à 18H00

A LA SALLE PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	3
Procès-verbal de la séance du 18 novembre 2020	4
1. Communications	4
1.1 Communications du Bureau	4
1.1.1 Résultats des votations du 29 novembre 2020	4
1.1.2 Représentations et invitations	5
1.1.3 Lettres et pétitions	5
1.1.4 Motions, postulats et interpellations	5
1.2 Communications de la Municipalité	5
2. Ordre du jour	6
2.1 Election d'un membre à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Max Henking (PS), démissionnaire	7
2.2 Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission d'urbanisme (PS)	7
2.3 Election d'un membre à la Commission des pétitions en remplacement de M. Serge Rinsoz (PS), démissionnaire	8
2.4 Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission des pétitions (PS)	8

2.5	Election d'un membre à la Commission des affaires régionales et intercommunales en remplacement de M. Adolfo León González (PS), démissionnaire	8
2.6	Préavis 18-2020 Construction d'un réseau de télécommunication à fibre optique – Crédit demandé CHF 2'800'000.00	9
2.7	Préavis 19-2020 Budget de l'année 2021	17
2.8	Préavis 20-2020 Préavis d'intention sur le plan des investissements Pour les années 2020 à 2024	28
2.9	Propositions individuelles	28
2.9.1	Postulat Mme Lena Lio « Pour la participation à l'action 'Pomme récré' »	28
2.9.2	Interpellation M. Lucas Giradet « A Pully, les cyclistes pourront-ils tourner à droite aux feux rouges dès le 1 ^{er} janvier 2021 ? »	30
2.9.3	Motion Dimitri Simos et consorts « Pour l'intégration d'un dispositif de vote électronique »	31
2.10.	Divers	36
2.10.1	Demande de réponse sur le rapport attendu : Perspectives économiques pour notre commune post Covid 2019 M. Patrick Eperon	36
2.10.2	Remerciements à tous les collaborateurs, collaboratrices de la Commune M. Gérald Cuche	36
2.10.3	Remerciements et vœux Mme Lena Lio	37
2.10.4	Affaire Mme Florence Crot M. Jean-Denis Briod	37
2.10.5	Retour d'informations sur oppositions antenne 5G route de Vevey M. Gérald Cuche	38

La Présidente :

Mesdames et messieurs, je vous invite à prendre place et vous souhaite une cordiale bienvenue. Je vous remercie encore une fois d'être venus toutes et tous avec votre masque, je vous rappelle comme d'habitude qu'il est obligatoire de le garder tout au long de la soirée.

Excusés

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mmes Valérie Anglard, Karine Chevallaz, Géraldine Padez, Christine Soerensen, Claire-Lise Tille, Muriel Thalmann, Anne Viredaz Ferrari, MM. Tristan Cordonnier, Frédéric Bongard, Frank Ducret, Marc Ehrlich, Pyrame Jaquet, Pierre-William Loup, Steeve Marion, André Ogay, Olivier Ostertag, Jean-Baptiste Rusconi, Jean-Marc Sottas

Absents

Mmes Susanne Berger, Paola Orlando Micolot, MM. Léopold Cordey, Jean-Pierre Gallay, Philippe Haldy, Servais Micolot, Cédric Milliquet, Philippe Slama

Arrivées tardives : M. Jean-Luc Duvoisin

La Présidente :

Je demande maintenant à notre secrétaire, Mme Francine Medana, de procéder à l'appel.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, nous sommes 73 présents, le quorum est atteint.

Je vous rappelle l'envoi de la convocation qui comprenait l'ordre du jour. Elle a été envoyée le 9 novembre, soit largement plus que le délai réglementaire de trois semaines avant la séance. Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Je vous rappelle le serment que vous avez toutes et tous prêtés. Chacune et chacun est libre à ce moment d'invoquer au fond de soi-même, selon son mode de croyance et son appartenance, une bénédiction sur nos travaux.

Je salue la représentante de la presse, Mme Nicolier pour le 24Heures et la remercie de l'attention qu'elle porte encore et toujours à nos débats et de couvrir nos travaux et l'actualité de notre ville.

Au vue de la situation sanitaire actuelle et sous la demande de notre Préfecture, nous avons dû renoncer à la présence du public ce soir, ce que nous regrettons bien sûr et espérons qu'il sera à nouveau possible d'accueillir les citoyennes et les citoyens intéressés par nos travaux dès notre rentrée en 2021. Je salue enfin la Municipalité accompagnée des représentants de l'administration communale, qui soutiennent indirectement nos débats dans les coulisses.

Je remercie enfin les techniciens et les huissiers qui assurent le bon déroulement de notre conseil et qui ont fait le maximum ce soir pour assurer le plus de distance possible entre les conseillères et les conseillers. Je vous avertis déjà que si la séance devait se prolonger, je m'autoriserais à faire une brève pause pour que nous puissions aérer la salle.

Procès-verbal de la séance du 18 novembre 2020

La Présidente :

Le rythme soutenu de cette fin d'année n'a pas empêché notre secrétaire, Francine Medana, d'honorer le délai réglementaire pour vous adresser le procès-verbal de la séance du 18 novembre que vous avez reçu par mail du 2 décembre dernier, et je l'en remercie vivement. Est-ce que quelqu'un dans la salle, après sa lecture, a des remarques ou des propositions de modifications ou autres ?

Si ce n'est pas le cas, le procès-verbal est donc adopté d'office conformément à l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

1.1.1. RESULTATS DES VOTATIONS FEDERALES DU 29 NOVEMBRE 2020

La Présidente :

Au chapitre des communications du bureau, il est d'usage de vous communiquer les résultats pulliérans sur les objets des votations et élections sur lesquels la population a été amenée à se prononcer.

J'adresse tout d'abord la sincère reconnaissance du Conseil communal à M. Stéphane Chevalier et à l'Office de la population pour leur important travail préparatoire. Je remercie, en outre, tous les participants au dépouillement pour leur efficacité et en particulier notre secrétaire, Francine Medana et notre secrétaire suppléant, Bernard Montavon, qui nous ont accompagnés durant toute la journée de dépouillement.

Les électrices et les électeurs de Pully étaient appelés à se prononcer le 29 novembre 2020 sur 2 objets fédéraux, si vous vous souvenez. Dans notre Commune, la participation s'est donc élevée à 55,49% avec 5838 bulletins rentrés.

Vous voyez affichés derrière moi ces résultats, mais je vais vous les lire. Ils ont donc été les suivants :

Objet 1 Initiative populaire « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement » Les pulliérans avaient **accepté** cet objet par 56,37% des votants, soit 3'259 oui et 2'522 non.

Objet 2 Initiative populaire « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre » a été **refusée** par 53,34% des votants pulliérans, soit 2'677 oui et 3'060 non.

1.1.2. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

La Présidente :

Au chapitre des représentations et invitations, tous les événements prévus ayant été annulés ou reportés, je n'ai pas pu représenter le Conseil en cette fin d'année. Toutes les sociétés locales ont dû malheureusement reporter leurs repas, spectacles et autres festivités. Peut-être aurais-je donc encore la chance d'assister à certaines d'entre elles au printemps.

Une pandémie mondiale ne suffit pas par contre pour reporter Noël. La parade de St-Nicolas, en plus d'avoir perdu sa figure emblématique, notre cher Alexis Bailly, n'aura donc pas eu lieu cette année, ce que je regrette profondément, surtout pour les enfants de Pully qui s'en sont vus privés. Je souhaite une fin d'année 2021 plus festive que notre fin d'année 2020. Nous nous rattraperons.

1.1.3. LETTRES ET PETITIONS

Je n'ai reçu aucune lettre pour cette séance et je n'ai donc pas de remarque à vous faire sur ce point.

1.1.4. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Au chapitre des motions, postulats et interpellations, nous sommes gâtés ce soir car j'ai précisément reçu un exemplaire de chacune de ces propositions possibles.

Nous aborderons donc sous le chapitre des « Propositions individuelles » de notre ordre du jour, dans l'ordre où elles m'ont été envoyées selon la date, voire l'heure de l'envoi :

- postulat « Pour la participation à l'action 'Pomme récré' » de Mme Léna Lio qui vous a été transmis par mail du 1^{er} décembre dernier ;
- interpellation « A Pully, les cyclistes pourront-ils tourner à droite aux feux rouges dès le 1er janvier 2021 ? » de M. Lucas Girardet qui vous a été transmis par mail du 2 décembre dernier. Nous traiterons cette interpellation si elle est soutenue par 5 membres de notre assemblée ;
- motion « Pour l'intégration d'un dispositif de vote électronique » interpartis qui vous a également été transmis par mail du 2 décembre dernier, un peu plus tard.

Ces trois propositions ont été envoyées dans le délai réglementaire d'au moins 7 jours avant la séance du Conseil selon l'art. 67 al. 1 de notre règlement.

1.2.COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

La Présidente :

Vous avez des communications sur vos tables, Monsieur le Syndic ou quelqu'un de la Municipalité souhaitez-vous les commenter ?

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

Je souhaitais apporter ce soir quelques compléments de réponses à la question posée par Madame la Conseillère Lena Lio lors de notre dernier Conseil communal du 18 novembre au sujet des tags aux abords du boulevard de la Forêt. Mme la Conseillère Lio déplorait la prolifération récente de graffitis, aux abords du boulevard de la Forêt et demandait à la Municipalité si elle entendait prendre des mesures pour remédier à cette situation. Alors effectivement, les graffitis se sont multipliés cette dernière année le long du boulevard de la Forêt, tant du côté lausannois, que de celui de Pully et notamment sur les murs privés construits dans le cadre du récent chantier communal. La plupart d'entre eux ont été sérieusement souillés et nous le déplorons, bien sûr. La Municipalité constate que la quasi-totalité des biens touchés au boulevard de la Forêt appartiennent à des particuliers. C'est par exemple le cas du nouveau mur anti-bruit édifié à la hauteur du numéro 11, à l'intersection du chemin du Grillon, ce mur avait été édifié à la demande des propriétaires de cette parcelle. Conformément aux accords signés avec ces propriétaires, c'est à eux qu'incombent l'entretien de ce mur et par conséquent, son nettoyage. C'est le cas pour pratiquement toutes les propriétés qui bordent le boulevard de la Forêt. En 2018, devant la multiplication des tags sur le domaine public et les propriétés privées communales, tels les passages sous voie par exemple, la Municipalité avait défini une politique de lutte contre ces graffitis. Mais pour les biens n'appartenant pas à la Commune, c'est le principe général du non intervention et du non implication de la Ville qui avait été retenu. D'ailleurs, notre Service juridique communal est arrivé à la conclusion que la Municipalité ne disposait tout simplement d'aucune base légale lui permettant d'imposer à des particuliers de faire disparaître les tags couvrant leurs biens, même si ceux-ci sont visibles depuis le domaine public. Ainsi à l'heure actuelle, la Municipalité laisse les propriétaires concernés, prendre eux-mêmes et sans contrainte, les mesures qui s'imposent. A l'avenir, des courriers seront envoyés aux propriétaires de bien souillés, les invitant d'une part à déposer plainte, et d'autre part, à effacer les tags sur leur propriété. Si le phénomène persistait ou devait s'amplifier encore, une politique d'incitation pourrait être également étudiée par la Municipalité. J'espère ainsi avoir répondu aux interrogations de Mme la Conseillère Lio et je vous remercie pour votre attention.

La Présidente :

Merci, M. Zolliker, y a-t-il d'autres remarques sur d'autres communications ?

Je rappelle que d'éventuelles remarques de la part de l'Assemblée sur ces communications pourront être faites en fin de séance au chapitre des « Divers ».

2. ORDRE DU JOUR

La Présidente :

Vous avez reçu l'ordre du jour qui vous a été adressé avec la convocation le 9 novembre dernier conformément à l'art. 24 de notre règlement. Cet envoi comprenait les préavis 18, 19 et 20-2020 que nous traiterons tout à l'heure.

J'ai une modification à cet ordre du jour à vous proposer, car les démissions de nos collègues dont les lettres ont été lues lors de notre dernière séance, engendrent des changements au sein des commissions desquelles ils étaient membres. Nous devons donc rajouter 5 points à l'ordre du jour pour les diverses élections des membres permanents et des membres suppléants aux différentes commissions. Ainsi l'actuel point 1 de l'ordre du jour devient le point 6, le point 2 devient le point 7 et ainsi de suite.

Une conseillère ou un conseiller s'oppose-t-il à cet ordre du jour ou est-ce qu'il y a une remarque à formuler ? Si ce n'est pas le cas, je considère donc cet ordre du jour avec ce changement comme adopté et nous pouvons maintenant passer au traitement des objets et au point 1 de cet ordre du jour.

Je vous laisse une seconde pour voir les 5 points que nous rajoutons, les 5 points supplémentaires qui sont donc affichés derrière moi, les élections aux différentes commissions.

2.1. Election d'un membre à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Max Henking (PS), démissionnaire

La Présidente :

Nous allons maintenant procéder aux remplacements nécessités par les démissions de nos collègues au sein des commissions devant être élues par ce conseil. Je rappelle une seule fois pour les points 1 à 5 de l'ordre du jour que, conformément à l'art 38 al. 3 de notre règlement, un siège devenu vacant reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller ou la conseillère à remplacer.

M. Nour est déjà debout et je l'en remercie, je lui propose de présenter une candidature pour le poste de membre permanent à la Commission d'urbanisme.

M. Yassin NOUR :

Le groupe socialiste a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Pauline Tafelmacher, membre suppléant dans cette commission. Je vous remercie de l'accueil que vous lui ferez.

La Présidente :

Merci, M. Nour. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas, Mme Tafelmacher est donc élue tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.2 Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission d'urbanisme (PS)

La Présidente :

M. Nour reste debout pour les 5 premiers points.

M. Yassin NOUR :

Le groupe socialiste a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Yohann Candaux qui est entré dans notre Assemblée, il y a un peu plus d'un an. Je vous remercie de l'accueil que vous lui ferez.

La Présidente :

Merci, M. Nour. Y a-t-il d'autres candidatures ? Si tel n'est pas le cas, M. Candaux est donc élu tacitement et je l'en félicite. (Applaudissements)

2.3 Election d'un membre à la Commission des pétitions en remplacement de M. Serge Rinsoz (PS), démissionnaire

La Présidente :

J'invite le groupe PS toujours à présenter une candidature au poste de membre à la Commission des pétitions en remplacement de M. Serge Rinsoz, démissionnaire. Monsieur Nour, vous avez la parole.

M. Yassin NOUR :

Le groupe socialiste a le plaisir de présenter la candidature de Mme Sylvie Winkler au poste de membre de la Commission des pétitions. Je vous remercie de l'accueil que vous lui ferez.

La Présidente :

Je vous remercie. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas, Mme Winkler est élue tacitement et je l'en félicite. (Applaudissements)

2.4 Election d'un membre suppléant à la Commission des pétitions (PS)

J'invite encore le groupe des PS à présenter une candidature au poste de membre suppléant à la Commission des pétitions. M. Nour, vous avez la parole.

M. Yassin NOUR :

Pardon, j'ai confondu Mme Eva Reith étant actuellement suppléante à la Commission des pétitions, nous la proposons comme membre permanent et Mme Winkler la remplacerait comme membre suppléante à la Commission des pétitions.

La Présidente :

Nous allons donc reprendre, en remplacement de M. Serge Rinsoz comme membre permanent à la Commission des pétitions, le groupe PS propose la candidature de Mme Reith. Y-a-t-il d'autres candidatures ? Si tel n'est pas le cas, Mme Reith est donc élue tacitement et je l'en félicite. (Applaudissements)

Comme membre suppléant à la Commission des pétitions, M. Nour propose donc la candidature de Mme Winkler. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas, Mme Winkler est élue tacitement comme membre suppléante et nous l'en félicitons. (Applaudissements)

2.5 Election d'un membre suppléant à la Commission des Affaires Régionales en remplacement de M. Adolfo León González (PS), démissionnaire**La Présidente :**

Dernière élection de ce soir, toujours pour le groupe PS, M. Nour vous pouvez présenter une candidature au poste de membre suppléant à la Commission des Affaires Régionales, en remplacement de M. Adolfo León González, démissionnaire. Nous vous écoutons.

M. Yassin NOUR :

Le groupe socialiste présente la candidature de Mme Eva Reith comme membre suppléant à la Commission des Affaires régionales. Je vous remercie.

La Présidente :

Je vous remercie. Y a-t-il d'autres candidatures ? Si tel n'est pas le cas, Mme Reith est élue tacitement selon l'art. 40 al. 2 et je l'en félicite. (Applaudissements)

Je remercie M. Nour pour tout ce travail.

2.6. Préavis 18-2020 Construction d'un réseau de télécommunication à fibre optique FTTH . Crédit d'étude demandé CHF 2'800'000.00 TTC

La Présidente :

Je vous propose de passer au point 6 de l'ordre du jour avec le préavis 18-2020
J'invite maintenant Monsieur Mathias Fernandez, président de la commission ad hoc de cet objet pour présenter et commenter le rapport de ladite commission.

M. Mathias FERNANDEZ :

Le 23 novembre dernier, la Commission ad hoc a procédé à l'examen du préavis 18-2020, ici-même à 18h00. Je veux juste attirer votre attention sur le fait que j'ai commis une petite erreur dans la composition, j'ai oublié un membre éminent de cette même commission, il s'agit de M. Gérald Cuche. Donc si vous avez imprimé mon rapport, vous pouvez me le caller entre M. Carnello et M. Curinga. Les débats ont eu lieu en présence pour l'Administration et pour la Municipalité de MM. Zolliker et Gilles Reichen et de MM. Lassueur et Pittet, pour respectivement les Services DTSI et d'Informatique. Vous avez reçu mon rapport il y a de ça une semaine, je ne vais pas vous en faire la relecture ce soir, néanmoins je voulais préciser que les débats avaient été, je dirais, intéressants, cela a duré à peu près nonante minutes, il y a beaucoup de questions posées dans diverses directions, aussi bien financières que techniques, technologiques et je tiens à remercier tous les intervenants de la Municipalité et de l'administration qui ont, à mon humble avis, donné des réponses qui étaient satisfaisantes.

Le vote a eu lieu à la fin de ces discussions bien entendu, vous avez pu voir qu'il y a eu à ce niveau-là, 6 voix pour et 2 abstentions et je tiens à préciser aussi que la Commission des finances avait évidemment aussi voté sur ce préavis et que le résultat était pareil, à savoir 6 votes pour et 2 abstentions. Je vous remercie.

La Présidente :

Merci, M. Fernandez.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière sur cette demande de crédit en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière. La discussion sur cette entrée en matière est ouverte. Quelqu'un souhaite-il ou souhaite-t-elle s'exprimer ? Tel n'est pas le cas, nous passons au vote sur l'entrée en matière. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange.

L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond et j'ouvre donc la discussion sur le préavis 18-2020 et ses conclusions. A qui puis-je donner la parole ?

M. Félix CURINGA demande la parole :

Le développement d'un réseau à large bande est nécessaire, cela ne fait aucun doute. La FTTH c'est une option intéressante pour permettre d'offrir des services compétitifs à la population et aux entreprises de notre ville. Le retour des informations sont de structure stratégique et méritent qu'on se pose bien la question. Veut-on les confier entièrement en main privée et à quelles conditions ou veut-on garder une part de propriété, surtout lorsqu'on est prêts à investir près de 3 millions, sans pour cela être propriétaire du réseau ou d'une partie qui sera ensuite déployée. Les Verts sont interpellés par quelques éléments de ce projet et ni le texte du préavis, ni le rapport de la commission ad hoc ne permettent de dissiper certains doutes. Pour résumer, deux questions restent ouvertes principalement pour nous, à savoir, premièrement, pourquoi n'y-a-t-il pas eu d'appels d'offres afin d'obtenir au moins une seconde proposition à des fins de comparaison ? Et deuxièmement, la Société Swiss4Net n'a, à ce jour, que trois références connues en Suisse, une seule en Suisse allemande, deux au Tessin, aucune en Suisse romande. Quelle est l'urgence d'un tel projet, qui pousserait Pully à devenir leur premier client romand, avec les risques et inconvénients d'être précurseur. Merci pour votre attention.

La Présidente :

Merci, M. Curinga. Est-ce qu'un membre de la Municipalité souhaite répondre à ces deux questions sur l'appel d'offres et Swiss4Net ?

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Ce dossier, comme tous les dossiers qui vous sont présentés sont portés collégalement par la Municipalité, mais un peu plus particulièrement par mon collègue Marc Zolliker et moi-même et on va peut-être essayer de clarifier un certain nombre de points à tour de rôle, ce qui nous permet d'enlever quelques minutes notre masque et accessoirement de compléter votre information, j'espère. Sur la question de l'appel d'offres, évidemment c'est un domaine, les discussions l'ont montré en commission notamment, qui est un peu particulier, c'est une démarche un peu particulière par rapport à d'autres types de projets qu'on est amenés à défendre devant votre conseil. Alors, il n'y a pas eu d'appel d'offres, moi je vais peut-être répondre sur la question de l'appel d'offres et puis peut-être M. Zolliker complétera le cas échéant, si j'ai été incomplet ou imprécis. Il n'y a pas eu d'appel d'offres d'abord pour une raison qui est assez simple, c'est qu'aujourd'hui, il n'y a pas d'autre acteur connu en Suisse, qui est susceptible de proposer une offre comparable. Donc une première raison pour avoir un appel d'offres, c'est d'avoir des offres potentielles. Il y a évidemment un certain nombre d'acteurs qui sont présents sur ce domaine des réseaux, de l'échange de données, mais pas au niveau d'une société comme Swiss4Net qui nous a fait cette proposition. Il y a par exemple une société qui s'appelle Swiss Fibre Net AG qui est un bon mélange entre les anglicismes, le français et l'allemand, mais qui a été créée, elle, pour commercialiser en fait des réseaux FTTH indépendants qui existent, auprès de différents opérateurs. Son métier, au fond, ce n'est pas de créer des réseaux, c'est de commercialiser des réseaux existants, pour éviter à ces opérateurs d'avoir x intervenants propriétaires de réseaux FTTH indépendants. Mais c'est vrai que c'est un domaine qui évolue beaucoup, qui bouge beaucoup et peut-être, vous l'avez vu au mois de mai 2020, il y a eu un certain nombre de communiqués à ce sujet, Salt et Sunrise avaient annoncé la création d'une société Swiss Open Fiber, du coup, là on est carrément dans l'anglicisme, mais qui avait justement comme objectif de construire un nouveau réseau FTTH en Suisse avec un investissement global pour la Suisse à l'époque estimé par les initiateurs de ce projet à environ 3 milliards. Et ça montre quand même que l'intérêt par rapport au développement d'un réseau fibre optique, il existe de manière évidente pour les opérateurs. Et dans ce contexte-là, SFN, donc Swiss Fibre Net était associé à Salt et Sunrise pour éventuellement commercialiser de nouveau, puisque c'est leur métier, les réseaux FTTH qui seraient créés. Et puis ensuite, vous l'avez aussi

probablement su, Sunrise a été racheté et du coup ce projet a été complètement abandonné. Et depuis, Salt et SFN se sont rapprochés pour se dire on pourrait essayer de reprendre cette idée, de créer des réseaux FTTH sur toute la Suisse, en créant une nouvelle société Swiss Open ridge AG, mais à ce jour, sauf erreur, cette société, elle, n'est pas créée ou en voie de l'être, en tout cas elle n'est pas en mesure, si elle existe, de déposer une offre. Et ce qui est assez paradoxal, enfin paradoxal, je ne sais pas, mais qui aussi montre en même temps l'intérêt des opérateurs, c'est qu'un des potentiels associés de cette future société qui développerait des réseaux FTTH, un des directeurs de Salt, qui s'occupe plus particulièrement de la partie de développement de réseaux, nous a écrit pas plus tard qu'aujourd'hui, un mail pour nous dire qu'il se réjouissait du projet pulliéran et qu'il espérait que votre Conseil soutienne ce projet, lui qui soutient à peu près tous les projets qui visent à développer des réseaux FTTH en Suisse. Alors voilà où on en est, effectivement on a été approchés par Swiss4Net, qui a fait une démarche spontanée, pour dire écoutez on est intéressés à développer un réseau, ce qui a permis, au fond, d'ensuite développer les discussions, de voir dans quel cadre le projet pourrait se faire et puis l'avantage de cette démarche pour nous, c'était surtout d'avoir un acteur qui propose un réseau à différents prestataires de services, donc Swiss4Net ne propose pas de services, ils veulent investir et mettre à disposition une infrastructure qui permet à d'autres de proposer des services. Donc l'avantage pour nous pulliérans, pour les habitants ou pour les entreprises, c'est d'avoir par ce biais accès à des prestataires de services différents qui peuvent être multiples, et qui peuvent même encore se développer dans les années à venir. On avait été approchés, je ne sais plus très bien l'année, mais je pense autour de 2012, 2013 par Swisscom pour développer un réseau FTTH à Pully, mais alors pour le coup, c'était un partenariat où la ville investissait, était co-investisseur dans le réseau, dans un premier temps, c'était à raison de 40% du coût global, contre 60 pour Swisscom et puis au fur et à mesure que les discussions avançaient, à la fin Swisscom proposait qu'eux prennent 40% à charge et 60% pour la Ville. Mais là on parlait vraiment de la Ville comme investisseur dans le réseau FTTH et par rapport à un coût de 20 à 25 millions, ben vous voyez si on doit assumer 60%, c'est d'autres coûts que ceux dont on parle ce soir. D'autant plus que les 2 millions 8, dont on parle ce soir, ce n'est pas un investissement dans le réseau, c'est un investissement dans les canalisations qui restent propriété de la ville et c'est un investissement de toute façon qu'on serait amené à faire dans ces prochaines années pour compléter notre réseau sur le territoire pulliéran. Et puis enfin, un dernier mot sur cette question d'appel d'offres, on a aussi vérifié la question des marchés publics, est-ce que oui ou non, une démarche de ce genre, l'octroi de cet espace dans nos canalisations à une société est soumise au marché public et puis, en fait il y a une jurisprudence du Tribunal fédéral qui est assez claire sur ce domaine, qui dit que les concessions qui ne comportent pas la délégation d'une tâche publique, échappe au marché public, si la collectivité publique au travers d'une telle opération n'acquiert pas d'une manière onéreuse une prestation utile à l'accomplissement de ces tâches publiques. Donc en fait, la concession accordée aujourd'hui, si votre Conseil soutient ce projet à Swiss4Net, elle ne comporte pas la délégation de tâche publique et donc la mise à disposition de nos canalisations en l'état, elle n'est pas soumise au marché public. Donc, voilà ce que je peux vous dire en ce qui me concerne sur la question de l'appel d'offres, peut-être que l'on reviendra sur la question du risque qui est soulevé un petit peu sur la question d'être innovant, d'être les précurseurs, je peux peut-être même vous donner une considération tout de suite là-dessus, comme ça cela sera fait. En fait le risque, la Ville de Pully ne prend pas le risque de l'opération. Le vrai risque de l'opération, c'est celui qui va investir dans le réseau, c'est Swiss4Net dans le cas particulier, qui va investir entre 20 et 25 millions pour créer ce réseau à Pully et le risque financier, c'est eux qui le prennent. Nous, encore une fois, on met à disposition des tubes qui existent ou que l'on doit compléter ou qu'on aurait de toute façon dû compléter et qui restent notre propriété. Donc, on ne prend pas de

risques financiers. Evidemment que cette société n'a pas fait les choses comme ça sur un coup de tête, ils ont fait une étude de faisabilité assez poussée pour voir si évidemment financièrement l'opération pouvait être tenable pour eux, c'est une société qui est certes en train d'essayer de s'implanter en Suisse romande, mais qui a une volonté de s'implanter plus largement en Suisse, c'est une société qui gère plus de 200 milliards d'actifs dans le monde, donc ce n'est pas tout-à-fait des débutants et puis qui n'a pas, j'ai aussi entendu certains qui s'offusquaient que ce soit des Anglais qui investissaient en Suisse. Alors, certes c'est probablement un défaut grave, parce que c'est des gens qui roulent à gauche c'est louche, quoique cela pourrait plaire à une partie de ce Conseil, mais ce n'est pas que des Anglais, il y a aussi des caisses de pension suisses qui investissent dans Swiss4Net, qui sont actionnaires de Swiss4Net, des gens comme la caisse de pension de Migros ou Swiss Life, donc ce ne sont pas des gens qui investissent tout-à-fait aveuglément et au hasard, ils le font parce qu'ils considèrent que c'est un marché en plein développement et que la location et la mise à disposition de ce type de réseau peut leur rapporter un rendement suffisant pour leurs investissements. Voilà ce que je peux vous dire à ce stade sur vos questions. Merci.

La Présidente :

Merci, M. le Syndic pour ce complément conséquent. Avant de redonner la parole à la salle, je vois que M. Zolliker souhaite s'exprimer également.

M. Marc ZOLLIKER, Municipal :

Je ne vais pas être très long, c'est juste pour compléter un tout petit peu ce que vient de dire notre Syndic. Moi j'ai un peu de peine à comprendre tout à coup, vous venez nous dire que c'est un projet qui n'a aucune urgence. Mesdames et messieurs vous connaissez tous la situation dans laquelle on se trouve actuellement, je suis certain qu'une bonne partie d'entre vous qui pratiquent le télétravail et je peux vous dire il y a aussi beaucoup d'étudiants qui doivent suivre des cours en ligne, qui vont même devoir faire des examens en ligne, notamment à l'EPFL et, si vous avez un réseau qui ne fonctionne pas et je peux vous dire qu'il n'a pas toujours fonctionné ce printemps à satisfaction, eh bien vous êtes bien embêtés. Moi, je considère plutôt que c'est une urgence, un projet de ce type. Alors, est-ce qu'il faut être les premiers ou les derniers, là aussi personnellement, en général, je préfère être en tête du peloton, plutôt qu'en queue de peloton, alors effectivement on est les premiers en Suisse romande, mais comme vous avez pu le voir dans le préavis, on n'est pas les premiers en Suisse, il y a des communes de tailles similaires à la nôtre en Suisse allemande comme Baden ou au Tessin qui se sont lancées avant nous à leur entière satisfaction et maintenant ce qui se passe c'est que les communes qui se trouvent autour de ces villes, elles voient également l'avantage d'avoir des connexions fiables et elles sont aussi en train d'entamer des négociations avec Swiss4Net pour se raccorder comme leurs grandes voisines. Voilà ce que j'ai à dire pour l'instant. Merci.

La Présidente :

Merci, M. Zolliker. Est-ce que cela suscite des remarques dans la salle ?

M. Robin CARNELLO demande la parole :

Je salue également cette initiative, vu les besoins actuels d'accès aux réseaux internet. Cependant, j'aurais quelques questions, notamment il est mentionné à la page 8 du préavis qu'il y a une clause d'exclusivité, ceci pendant une durée de 30 ans. Il y a 30 ans les sites web n'existaient même pas. Le premier site web date du 30 avril 1993. Nous ne pouvons donc pas présager les avancées technologiques qui se produiront ces 30 prochaines années. Ainsi, est-ce que cette clause interdit elle l'utilisation des canalisations des tubes dont on reste propriétaires pour la mise à disposition d'internet avec une autre technologie

que la fibre optique ? Est-ce que la clause d'exclusivité interdit, elle, l'installation de la fibre optique par des tiers, donc d'autres personnes que la Ville de Pully, pour d'autres usages que celui d'internet, usages que nous ne pouvons pas prévoir aujourd'hui. Finalement, est-ce que la clause d'exclusivité pourrait-elle être limitée à un usage spécifique de la fibre optique et à un niveau technologique bien défini de cette fibre optique. Si non, pour quelles raisons ? Je vous remercie d'avance pour ces éclaircissements, en espérant que cette clause ne nous limitera pas dans nos développements futurs que nous ne pouvons même pas imaginer aujourd'hui.

La Présidente :

Merci, M. Carnello. Quelqu'un au sein de la Municipalité souhaite-t-il répondre ?

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

Pour répondre aux différentes questions de M. le Conseiller Carnello, on peut dire que non, l'exclusivité est valable uniquement pour la fibre optique, pour la FTTH, elle ne vaut pas pour les autres technologies. Il faut bien comprendre que quand on investit, quand une société, un investisseur investit 20 à 25 millions dans un projet, il lui faut quand même certaines garanties pour avoir un retour sur investissement sur une certaine durée. Cette clause d'exclusivité, c'est pour cette raison-là qu'elle existe. D'autre part, il n'y a pas une place infinie non plus dans nos tubes, on ne pourrait pas faire passer 3 opérateurs, cela n'aurait d'ailleurs aucun sens d'avoir 3 réseaux de fibre en parallèle dans nos conduites. Voilà pour la première question. Pour la deuxième, est-ce que cette clause d'exclusivité interdit l'installation de fibre optique par des tiers ou pour d'autres usages, alors non elle n'interdit pas, d'ailleurs la réponse figure dans le préavis, à l'avant dernier paragraphe du chapitre 5, où il est précisé que les canalisations souterraines de Pully continueront à pouvoir être utilisées par la Ville de Pully bien entendu, pour ses propres besoins et par des tiers qui ne concurrencent pas Swiss4Net, il y a bien sûr UPC qui a déjà des câbles qui passent dans les conduites de Pully, qui, comme cela sera le cas pour Swiss4Net, si vous acceptez le préavis ce soir, paie aussi une redevance pour l'utilisation de ces conduites communales. Il n'y a donc pas de clause qui interdit pour une nouvelle technologie de poser un autre réseau que celui de Swiss4Net, ce n'est pas cela l'exclusivité, c'est l'utilisation des conduites.

La Présidente :

Merci, M. Zolliker. M. Carnello êtes-vous satisfait de la réponse ou souhaitez-vous faire une remarque ? Non ? Très bien.

M. Michel AGUET demande la parole :

Avant votre vote sur ce préavis, j'aimerais juste vous rendre conscients que vous aliérez le réseau de canalisations développé sur de nombreuses années sur la Ville de Pully par les SI à une société de construction et d'exploitation d'un réseau de fibre optique, qui discrimine les opérateurs, puisque Swisscom et Cablecom sont exclus du service haute qualité au profit d'acteurs secondaires comme Salt, Orange et Cold, ce qui m'a gêné c'est que ce n'était pas dit dans le préavis, il faut aller chercher sur internet ce genre d'information. Je pense même que sur le plan légal, une telle exclusion est condamnable de la part d'une communauté publique. Je vous laisse juge. Notre Syndic nous dit que c'est un pari sur l'avenir, d'accord, mais, à mon avis, c'est un pari risqué à tous points de vue et digne de la roulette russe. Merci de votre attention.

La Présidente :

Merci, M. Aguet. Est-ce que quelqu'un au sein de la Municipalité souhaite répondre ?

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Je ne suis pas sûr que M. Aguet, si je peux me permettre, ait compris tout à fait l'enjeu, je me suis probablement mal expliqué, il ne s'agit pas d'aliéner le réseau mis en place à Pully. Je crois que ce réseau de canalisations il existe, on l'utilise, notamment pour nos services industriels et puis on en met à disposition une petite partie de l'espace qui est dans ces canalisations contre une location, alors évidemment qu'on s'est quand même posés quelques questions avant de faire ça. Vous parlez d'illégalité, cela me paraît quand même quelque peu prématuré. Avant de mettre à disposition ces canalisations, on a pris un certain nombre d'avis auprès de l'OFCOM, de l'ELCom, auprès du Canton, on a fait aussi une analyse juridique en interne pour le moment, parce qu'elle nous paraît largement claire et suffisante et tous ces avis qu'on a demandés, ils convergent pour dire, il n'y a absolument pas d'illégalité pour mettre à disposition une partie de nos canalisations auprès d'un partenaire privé et que cette manière de faire ne contrevient strictement à aucune disposition légale, ni dans le Canton, ni en Suisse aujourd'hui. Pourquoi, il faut aussi le préciser, c'est que l'utilisation qu'on accorde elle ne porte entre guillemets que sur l'utilisation des tubes électriques, elle ne porte pas sur le domaine public, ça c'est une chose qui est importante, le domaine public il reste ouvert à d'autres fournisseurs de réseaux, Swisscom ou d'autres acteurs s'ils souhaitent venir. Et ceci dit, Swisscom n'est pas du tout écarté du réseau Swiss4Net, simplement Swisscom pour le moment a une autre stratégie qu'ils sont en train de développer et si un jour, ils veulent accéder à la fibre optique pulliérane mise en place par Swiss4Net, il n'y a rien qui empêche Swisscom d'être partenaire, du reste même UPC pourtant qui a déjà un réseau a eu des contacts préliminaires avec Swiss4Net et ils sont très intéressés à louer des fibres, le cas échéant, à Swiss4Net. Donc, il n'y a pas du tout d'aliénation, il n'y a pas de risques inconsidérés pour la Ville, encore une fois, je vous invite à soutenir ce projet.

La Présidente :

Merci, M. le Syndic, pour ces précisions. M. Zolliker, vous souhaitez compléter ?

M. Marc ZOLLIKER :

Oui, pour compléter rapidement, effectivement comme l'a dit notre Syndic, évidemment on ne s'est pas lancés dans ce projet la fleur au fusil et sans prendre d'avis préalables. Il s'agit donc là d'un réseau ouvert, ouvert à tous les acteurs qui peuvent très bien entrer dans le système et louer des fibres après à Swiss4Net. Vous savez, notre Syndic l'a dit tout à l'heure, on a négocié jusqu'en 2015 avec Swisscom, Swisscom a décidé de ne pas construire un réseau FTTH, donc de fibres jusque dans les appartements. C'est une décision qui leur appartient, on l'a déploré, parce qu'on était partants, on était à 2 semaines de signer un accord avec eux pour le faire, pour co-investir. Cela ne s'est pas fait pour finir, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous il nous semble indispensable que les pulliérans, les pulliérans, les entreprises de notre Ville puissent être reliés à un réseau performant et c'est bien pour ça qu'on se lance dans cette aventure, si on peut dire comme ça comme ça. Maintenant, par ailleurs, comme l'a également dit notre Syndic, Swiss4Net a tout intérêt à chercher des utilisateurs pour son réseau et je peux vous assurer qu'ils vont faire tout leur possible pour que Swisscom loue aussi les fibres qui leur manquent chez eux. On comprend qu'ils ne soient pas forcément heureux peut-être de ça maintenant, de voir arriver une concurrence parce que cela va créer de la concurrence, cela va rendre des services accessibles qui ne le sont pas maintenant, par exemple des offres que vous avez pu voir d'un concurrent qui est Salt qui proposait des offres planchers qui sont inaccessibles sur Pully, parce que tout simplement vous n'avez pas la fibre optique, donc ce n'est pas possible. Evidemment que les acteurs qui sont en place et qui n'ont pas pu

ou voulu mettre en place ce réseau de fibres jusque dans les appartements, ils vont avoir des concurrents qui pourront offrir d'autres prestations qu'eux, peut-être des prestations meilleures, ben voilà, cela va créer de la concurrence et cela sera au bénéfice de tous les Pulliérans, de toutes les Pulliéranes.

La Présidente :

Merci, M. Zolliker.

M. Sébastien WOLLEB demande la parole :

Je ne suis pas un expert dans le domaine, néanmoins, pour moi la différence entre le HTTS et le FTTH, c'est la même fibre, sauf que l'une est sur la route et l'autre va jusque dans les maisons. La question finalement c'est que de mettre à disposition le réseau, je ne vois pas tellement l'inconvénient, finalement l'investissement comme l'a dit M. le Syndic pour compléter ce réseau sera de toute façon indispensable, néanmoins entre le S donc la Street et le HT Home, le dernier bout c'est les propriétaires. Du coup, je voulais savoir quel contrôle la Commune avait sur cela et quelle était la liberté des propriétaires de se relier à des tubes communaux sans contracter des contrats avec la société et j'ai encore juste une dernière question, vous parlez de concurrence, M. Zolliker, est-ce que du coup c'est vraiment une concurrence loyale d'offrir un réseau à un des concurrents ?

La Présidente :

Merci, M. Wolleb pour ces questions. Est-ce que M. Le Syndic ou M. Zolliker souhaite répondre ?

M. Gil REICHEN demande la parole :

Je m'excuse, ni moi, ni M. Zolliker avons compris le début de la question, notamment sur quoi portait l'éventuel contrôle de la Ville, si vous pouviez juste redire cette question ?

M. Sébastien WOLLEB :

Excusez-moi, je voulais juste savoir si les mandats de raccord entre la rue et les maisons étaient libres, si les propriétaires pouvaient se relier à ces tubes communaux sans avoir un contrat avec les exploitants du réseau, en réserve pour pouvoir le tirer par la suite éventuellement sur des constructions neuves et si la Ville avait une idée des contrats de raccordement ou des coûts de raccordement qui seraient imposés aux propriétaires pour ce nouveau réseau par les créateurs de ce réseau.

M. Gil REICHEN :

Merci. Alors écoutez, il n'y a pas de coût de raccordement imposé aux propriétaires. En fait, l'intention de Swiss4Net, c'est de développer ce réseau partout dans toutes les maisons jusqu'à chaque appartement, mais il n'y a pas du tout d'intention d'obliger un propriétaire à laisser l'accès à sa propriété. Cela veut dire que potentiellement, on pourrait avoir des propriétaires qui ne veulent pas de FTTH et on ne peut pas leur imposer, ce qui fait qu'à terme, on pourrait dire que tout le parc immobilier pulliéran ne serait pas raccorder. L'intention c'est de raccorder tout le monde, mais maintenant si un propriétaire ne veut pas, il ne veut pas. Et puis simplement, il ne pourra pas offrir cette prestation à lui-même ou à ses locataires, s'il a des locataires. Mais je ne sais pas si c'est tout à fait dans le sens de votre question ?

M. Sébastien WOLLEB :

Je m'excuse, je complète juste, de savoir si finalement la Société Swiss4Net ne ferait pas payer un droit de palier pour avoir le droit de se raccorder à un réseau, enfin à des tubes qui sont communaux, pour se rattraper sur la location ou sur l'investissement.

M. Gilles REICHEN :

Alors en fait, nous on met à disposition les canalisations de la ville à Swiss4Net contre le paiement d'une redevance, à un loyer pour la location de nos tubes, si on veut. Après, il n'y a pas d'autres charges qui sont facturées ni aux propriétaires, ni à personne. Après les tarifs, si c'est ça la question que Swiss4Net proposera aux opérateurs ou aux prestataires de services, ceux-là, on ne les régule pas, ce n'est pas la Ville de Pully qui va contrôler ces tarifs, mais je dirais qu'ils seront régulés par le marché. En fait, l'intérêt de Swiss4Net, s'ils veulent renter leur investissement, c'est de louer leurs fibres. S'ils les louent trop chères, ils n'auront personne, donc pas de revenus, et puis évidemment s'ils les louent trop bon marché, ils n'auront pas le rendement de leur investissement. Donc, l'équilibre il se fait par le marché, la part de la location de la fibre pour un opérateur ou pour un prestataire de services, elle est limitée par la concurrence et par le marché. Il y a une autorégulation et les gens de Swiss4Net le savent bien.

La Présidente :

Merci, M. le Syndic. M. Wolleb êtes-vous satisfait de la réponse ? Y-a-t-il d'autres remarques dans l'Assemblée, d'autres questions ?

M. Antonin CHEVALLEY demande la parole :

Dans le préavis, il y a une remarque par rapport à l'utilité du réseau filaire par rapport à la 5G et je ne suis pas tout à fait d'accord vis-à-vis de cette remarque, parce ce qu'il est dit que le réseau 5G ne remplacerait jamais le réseau filaire, par conséquent le réseau filaire serait plus que nécessaire. Je ne suis pas totalement convaincu, je pense qu'à l'avenir des réseaux sans fil, tels que la 5G, peut-être que certains d'entre vous ont entendu parler du réseau starlink, qui pour l'instant n'est qu'un projet, je pense que les réseaux sans fil vont se développer par rapport au réseau filaire, ce qui par conséquence diminuera la nécessité de réseau filaire. Donc ma remarque porte là-dessus et j'avais aussi d'autres oppositions par rapport à ce projet, mais M. le Syndic et M. Zolliker ont répondu à beaucoup de questions que j'avais, par conséquent je suis un peu moins opposé à ce projet que je n'étais au départ. Mais pour moi, l'urgence, je ne suis toujours pas convaincu de l'urgence de ce projet. Merci.

La Présidente :

Merci, M. Chevalley. Est-ce que cela suscite une remarque de la part de la Municipalité ou pas forcément ?

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

On peut juste peut-être dire qu'une antenne 5G, elle ne flotte pas simplement comme ça dans l'air, elle est reliée à un réseau, qui est justement un réseau de fibres optiques, s'il n'y a pas de fibres optiques qui connectent les antennes, elle ne fonctionne pas, votre téléphone portable, il ne fonctionne pas. Voilà, et puis des réseaux interstellaires, pour le moment, ils ont juste un désavantage, c'est qu'ils n'existent pas et on aimerait offrir une prestation, on aimerait que les habitants de notre Commune puissent bénéficier de bonnes prestations, mais pas dans un délai de 20 ou 30 ans. On aimerait qu'ils puissent l'avoir dans 3 ou 4 ans. Voilà ce que je peux répondre à ces questions.

La Présidente :

Merci, M. Zolliker. Y a-t-il d'autres remarques ? Si ce n'est pas le cas, je vais clore la discussion et vous proposer de passer au vote sur les conclusions de ce préavis 18-2020, telles qu'elles sont affichées à l'écran et que je vous lis :

Le Conseil communal de Pully,
 vu le préavis municipal N° 18-2020 du 14 octobre 2020,
 vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
 vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 2'800'000.00 TTC destiné à couvrir les frais de construction sur le domaine public d'infrastructures nécessaires au déploiement d'un réseau à fibre optique FTTH (travaux de génie civil, élaboration du projet de détail, conduite des travaux, relevé et saisie des données), montant à prélever tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - a) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'électricité basse tension.

Je prie celle et ceux qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant leur carton orange.

C'est à une très large majorité, 4 avis contraires et plusieurs abstentions que vous venez d'approuver les conclusions du préavis 18-2020.

Je remercie M. Fernandez et je le prie de regagner sa place.

2.7. Préavis 19-2020 Budget 2021

La Président :

Nous arrivons au point 7 de l'ordre du jour : le préavis 19-2020 pour le budget de l'année 2021. En préambule, je rappelle que la Municipalité a remis son projet de budget dans le délai prévu par l'art. 103 du règlement de ce Conseil, soit avant le 15 novembre 2019.

Dû à la situation sanitaire, il n'y a pas eu de séance d'information publique sur le budget cette année et donc je souhaite la bienvenue à M. Pfister, Président de la Commission des finances qui va rapporter sur les travaux et les conclusions de ladite Commission en relation avec le budget 2021 de notre Commune.

M. Pfister tout a été désinfecté pour vous et vous avez la parole.

M. Richard PFISTER :

Ce n'est bien sûr pas de gaieté de cœur que la Cofin a prévu d'approuver le budget tel qu'il vous est soumis et de vous recommander de faire de même, d'autant plus que les revenus étaient stables malgré le Covid, c'est remarquable.

Nous constatons un déficit de CHF 16,7 millions. Les dépenses maîtrisables sont en très légère hausse, mais c'est notamment à cause de la création de nouvelles places d'accueil. Si on veut freiner plus à ce niveau-là la Municipalité et l'administration, on va au-devant de devoir supprimer certaines prestations à la population ou au-devant d'un accroissement du nombre et des volumes de crédits supplémentaires. Comme vous le savez, ce sont la

facture sociale et les autres dépenses péréquatives qui creusent le trou. Les problèmes, c'est la croissance exponentielle des dépenses de santé et des dépenses sociales au niveau cantonal, l'introduction de la péréquation dans le financement de la facture sociale, le Canton de Vaud étant le seul à procéder de cette manière, d'introduire une notion de péréquation dans le financement d'une tâche purement cantonale. Le mécanisme en place actuellement fait que Pully est devenue la plus contributrice de toutes les communes vaudoises et ne lui laisse plus que 19,7 points d'impôt sur les 61 facturés pour le financement de ses propres tâches. Après la péréquation, il reste à Pully CHF 1'624.50 par habitant, contre CHF 3'540.65 à Renens et CHF 3'174.03 à Lausanne. Où sont les communes riches ?

Le déficit de CHF 16,7 millions fait plonger la marge d'autofinancement à moins CHF 12,1 millions. Cela veut naturellement dire que la Commune va devoir emprunter, non seulement pour ses dépenses d'investissement, mais également pour une partie de ses dépenses de fonctionnement. Comme la population refuse les hausses d'impôts, il faudra donc emprunter pour compenser cette perte de marge d'autofinancement. Les taux d'accord sont très faibles actuellement et on peut s'attendre à ce que ce soit encore le cas dans les deux prochaines années. Vu le comportement des banques centrales qui était d'inonder les marchés par des capitaux disponibles, donc pour les emprunteurs et les difficultés à faire redémarrer la conjoncture mondiale. Nous serons donc vraisemblablement à CHF 160 millions de dette consolidée à la fin 2021. Ceci est une dette importante, mais si l'on prend les méthodes d'appréciation du Canton en la matière, on voit que nous sommes loin du plafond possible. Le Canton admet pour encore dire que la situation d'une commune est saine, que la dette consolidée ne dépasse pas le double des recettes courantes. Pour Pully, cela revient donc à environ CHF 300 millions d'endettement possible. La Commission des finances ne dit pas qu'il faut y aller, mais la Commission des finances constate qu'il y a une marge encore intéressante avant d'atteindre des limites telle que celle de ces 300 millions.

En conclusion, la Commission des finances constate que la Municipalité et l'administration gère les finances de manière très serrée, qu'il n'y a pas d'énormes possibilités de contraction au niveau des dépenses de fonctionnement. Elle constate aussi avec plaisir que la Municipalité fait tout ce qu'elle peut pour faire bouger les choses au niveau financement de la facture sociale et que nous aurons l'occasion, vu l'initiative SOS communes qui est en train d'être lancée, de soutenir les efforts justement dans cette direction qui est de faire reprendre par l'Etat les tâches de l'Etat. La Commission des finances vous recommande donc à l'unanimité d'approuver le budget, tel qu'il vous est présenté. Je vous remercie.

La Présidente :

Merci, M. Pfister. Je vous remercie, ainsi que tous les membres de la Commission des finances, pour l'examen approfondi du budget auquel vous vous êtes livrés et pour toutes les informations détaillées que vous nous avez communiquées ce soir et à travers votre rapport.

J'ouvre donc la discussion sur l'entrée en matière sur le préavis 19-2020 Budget de l'année 2021. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur l'entrée en matière ? Si tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote. Je prie celles et ceux d'entre vous qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange.

C'est à l'unanimité que vous approuvez l'entrée en matière de ce préavis.

Discussion générale sur le fond du préavis 19-2020

Avant d'entamer la discussion sur le fond, voici la manière dont je souhaite procéder : conformément à l'art. 82 du Règlement du Conseil, j'ouvrirai la discussion sur le fond en commençant par la teneur du préavis. Après quoi la brochure que vous avez reçue intitulée « Budget 2021 » sera discutée et votée chapitre par chapitre. J'ouvrirai la discussion sur les pages composant chacun de ces chapitres. Si la discussion n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme adopté. Si la discussion est demandée, le chapitre en discussion sera voté. Si des amendements sont proposés au cours de la discussion, ils seront votés à la clôture de la discussion de chaque chapitre.

Après le passage en revue de la brochure, nous nous pencherons sur le budget 2021 de la CISTEP, annexé au préavis, que vous avez reçu et pour terminer, j'ouvrirai encore une fois la discussion sur l'ensemble avant de passer au vote final sur les conclusions du préavis 19-2020.

Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de procéder ? Ce n'est pas le cas, je vous remercie.

J'ouvre donc la discussion sur le préavis 19-2020 Budget de l'année 2021.

A qui puis-je donner la parole ? Si la parole n'est pas demandée, je clos donc la discussion sur le préavis et pour passer maintenant à l'examen de la brochure « Budget 2021 ».

Je rappelle que, conformément à ce que nous avons convenu il y a un instant, je vais ouvrir la discussion sur les pages composant chacun de ces chapitres. Si la discussion n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme adopté sans vote formel. Si la discussion est demandée, le chapitre en discussion sera voté et les amendements seront votés à la fin des discussions de chaque chapitre. Les conseillères et les conseillers qui désirent intervenir sont priés d'indiquer clairement la page et le numéro de la rubrique à laquelle ils se réfèrent. Il m'est encore utile de rappeler avant de commencer que selon l'art. 105 du règlement du Conseil : « *Les amendements au budget comportant soit la création d'un poste de charge, soit la majoration d'un tel poste égale ou supérieure à CHF 30'000, ne peuvent être adoptés par le Conseil avant que la Municipalité et la Commission des finances ne se soient prononcées à leur sujet* ».

Ceci étant dit, prenons la brochure et commençons si vous le voulez bien par les pages en chiffres romains.

Examen de la brochure « Budget 2021 »

**Pages I à XII Evolution des charges
Effectif du personnel auxiliaire et régional**

La Présidente :

La discussion est ouverte. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur ces pages I à XII en chiffre romain ?

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

Nous pouvons donc passer aux pages numérotées en chiffres arabes.

Chapitre 1 Administration générale, pages 1 à 11

La discussion est ouverte.

Mme Lena LIO demande la parole :

Je souhaite déposer un amendement concernant le poste 3659 « Dons tiers monde », page 4. Selon les données récentes de l'Office fédéral de la statistique, près d'un tiers des Suisses sont aujourd'hui sérieusement préoccupés par leur situation économique. Le tiers monde existe donc aussi chez nous. La crise économique liée à la pandémie Covid 19 a appauvri de nombreuses personnes et comme tout le monde le redoute, elle pourrait durer encore plusieurs mois. Dans ce cadre, vous savez comme moi que le port obligatoire du masque, y compris à l'école pour les élèves de plus de 12 ans représente une dépense additionnelle significative pour les ménages. De manière à aider ces jeunes, je propose de leur fournir gratuitement des masques en allouant CHF 60'000.00 du poste 3659 de notre budget à cette action. Mon amendement vise à supprimer le montant de CHF 60'000.00 de ce poste 3659 pour le réattribuer au poste 4819 de la Prévoyance sociale, au chapitre 7, page 43. En effet, comme c'est d'ailleurs le cas chaque année, aucun montant n'a été prévu à ce poste 4819, si la situation actuelle ne nécessite pas de financements spéciaux en matière sociale, alors je vois mal quelle catastrophe il faudrait, pour que cela soit le cas. Ce montant, comme je vous a déjà proposé pourrait servir à offrir des masques aux élèves de plus de 12 ans. Je vous demande donc de soutenir cet amendement. Merci.

La Présidente :

Merci, Mme Lio. Est-ce que quelqu'un de la Municipalité souhaite rebondir directement sur la proposition d'amendement de Mme Lio ?

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Je ne sais pas si je vais rebondir. C'est un peu prétentieux de rebondir sur les propos de Mme Lio. Mais je vais quand même vous inciter à refuser l'amendement. Je pense qu'on discute de l'amendement qui concerne le poste 141 de dons aux tiers monde, puis qu'on discutera l'affectation éventuellement du montant, si l'amendement passe au chapitre suivant. Je vous incite à maintenir ces CHF 60'000.00 d'aide au tiers monde, qui sont en fait extrêmement modestes, mais extrêmement utiles et appréciés par les différentes associations qu'on soutient depuis plusieurs années. On avait eu l'occasion de le dire devant ce conseil, on a toujours veillé à travailler avec des associations qui n'ont pas 80% de frais administratifs ou plus et très peu qui partent finalement aux destinataires, c'est des associations comme la FEDEVACO, Nouvelle planète et d'autres, je ne vais pas toutes les citer, il y en a beaucoup avec qui on collabore et qu'on soutient depuis de nombreuses années qui apprécient beaucoup ces aides très ponctuelles sur des petits projets, mais qui sont localement à des emplacements qui en ont vraiment besoin, ce n'est pas CHF 60'000.00 d'un coup, c'est une ventilation de petits montants de CHF 2'000.00, 3'000.00, 4'000.00, 5'000.00 qui soutiennent le plus grand nombre possible de projets et qui sont très utiles. Alors bien sûr, on a des problèmes aussi chez nous, mais j'aimerais quand même vous dire que l'effet Covid, si on peut l'appeler comme ça, en terme d'appauvrissement et d'urgence sociale chez nous, on y contribue très largement par le biais d'une facture qui s'appelle participation à ce que l'on appelle aujourd'hui la cohésion sociale, mais qui intègre aussi un certain nombre de mesures liées directement à l'effet de la pandémie et comme on l'a déjà largement expliqué, le Président de la Commission des finances l'a rappelé, on y contribue plutôt deux fois qu'une et assez largement et je ne crois pas que ces CHF 60'000.00 supplémentaires vont être d'une grande utilité dans ce sens. Merci donc de repousser l'amendement de Mme la Conseillère Lio.

La Présidente :

Merci, M. le Syndic, je précise effectivement avant de continuer la discussion que la proposition de Mme Lio se distingue en 2 amendements, d'une part l'annulation de ces CHF 60'000.00 au poste au chapitre 1, pour les passer à une autre poste au chapitre 7. Nous allons à la fin de la discussion voter d'abord sur la suppression de CHF 60'000.00 pour le chapitre 1 pour ce poste des dons au tiers monde.

Je vois qu'il y a une demande de parole, M. Pfister voulait réagir aussi.

M. Richard PFISTER :

Sur la première partie on peut discuter du tiers monde ici, du tiers monde ailleurs. Mais ce qui n'est pas possible, c'est que nous votions aujourd'hui, la deuxième partie de l'amendement, puisqu'il constitue en une augmentation d'un poste qui sauf erreur est à zéro actuellement pour passer à CHF 60'000.00, donc on dépasse la limite que vous aviez invoquée tout à l'heure qui est de dire qu'une telle augmentation devrait d'abord être traitée par la Municipalité et également par la Commission des finances, avant que le Conseil puisse la traiter.

La Présidente :

Je vous prie de m'accorder une seconde. Oui, merci M. Pfister pour cette précision. Effectivement, les « autres prélèvements financements spéciaux » sont à zéro pour l'instant, donc cette majoration ne devrait pas pouvoir être votée.

M. Pierre ZAPPELLI demande la parole :

Je n'interviens pas sur cette question technique que vient d'invoquer M. Pfister. C'est plutôt sur le principe. On parle de supprimer un montant de CHF 60'000.00. Excusez-moi, mais ce n'est pas vraiment décent. Alors qu'on discute par ailleurs de projets portant sur des millions, qu'on accorde avec une certaine générosité compte tenu de nos finances, mais que l'on doit souvent accorder par la force des choses, on veut supprimer un montant de CHF 60'000.00, cela n'a pas de sens, qu'on augmente par la suite quand on y sera à ce chapitre, le montant attribuer à d'autres postes, on peut en rediscuter, mais pourquoi supprimer un montant accordé à une aide en faveur du tiers monde, cette aide est quand même relativement modeste par rapport aux montants dont on discute en général. Je trouve que cela ne devrait pas même faire l'objet d'une discussion approfondie. Cela n'a pas de sens.

La Présidente :

Merci.

Mme Lio je vais vous redonner la parole et puis ensuite je donnerai des précisions.

Mme Lena LIO :

Merci, Mme la Présidente. Comme je vous ai déjà dit tout à l'heure, cette année et l'année prochaine aussi, il reste encore un certain temps, on vit aussi dans une situation très difficile. Alors si M. le Conseiller Pfister a dit que plus que CHF 50'000 ou 60'000.00, cela ne va pas, alors je propose dans ce cas-là, on enlève CHF 30'000.00 de ce poste et CHF 30'000.00 pour réattribuer au poste 4819, de la prévoyance sociale au chapitre 7. Est-ce que c'est faisable ? Merci

La Présidente :

Mme Lio, malheureusement l'art. 105 est très clair, une majoration d'un poste égal ou supérieur à CHF 30'000.00. Si vous êtes sur CHF 30'000.00, je ne peux pas non plus vous faire voter la majoration du deuxième poste au chapitre 7. Je peux par contre faire voter

l'assemblée sur la suppression de CHF 30'000.00 aux dons du tiers monde. Que souhaitez-vous faire ?

Nous pouvons donc voter le premier amendement sur la suppression soit de CHF 60'000.00, soit de CHF 30'000.00, si vous le souhaitez, mais je ne peux pas faire voter un amendement pour la suite c'est-à-dire soit la deuxième partie que vous souhaiteriez, c'est-à-dire la majoration au chapitre 7. Que souhaitez-vous faire Mme Lio ?

Mme Lena LIO :

C'est-à-dire, mon amendement c'est réduire de CHF 30'000.00 au poste 3659 et qui pourrait être réattribués au poste, on ne peut pas ?

La Présidente :

C'est ce que je viens d'expliquer, je ne peux pas réattribuer CHF 30'000.00, le montant est égal ou supérieur à CHF 30'000.00, je peux CHF 29'000.00 mais pas 30'000.00.

Mme Lena LIO :

Alors, on réduit CHF 29'000.00.

La Présidente :

Je précise l'amendement de Mme Lio qui est de diminuer les dons du tiers monde pour le poste 3659 en page 4 de CHF 29'000.00. Nous allons d'abord voter ceci et si cet amendement est approuvé, nous voterons un deuxième amendement au chapitre 7 pour la majoration de CHF 29'000.00 au poste 4819, autres prélèvements et financements spéciaux, au chapitre 7.

La discussion est toujours ouverte pour ce chapitre 1 et sur l'amendement de Mme Lio. Y a-t-il une remarque ?

M. Daniel HAMMER demande la parole :

J'ai l'impression qu'on prend ce Conseil pour un souk et je trouve cela profondément désagréable et je vous proposerais de refuser les 2 amendements.
(Applaudissements)

La Présidente :

Quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ?

M. Jean-Marc CHEVALLAZ, Municipal, demande la parole :

J'aimerais juste apporter une précision concernant la demande pour les masques, de soutien pour les familles dans le besoin, c'est une proposition qui a beaucoup de sens, mais il faut savoir que déjà il y a un processus cantonal qui existe, donc les familles ou les gens plutôt dans le besoin, puisque je vais raccourcir, puisqu'il y a quand même déjà beaucoup d'aides qui sont mises en place, que cela soit au niveau cantonal ou au niveau de la Commune, les gens dans le besoin peuvent faire des demandes et avoir des masques gratuitement. La problématique que vous introduisez en disant, je fixe un seuil à 12 ans, c'est que cela veut dire que tout le monde, toutes les familles qui ont des enfants de plus de 12 ans ou même si vous disiez que c'est entre 8 ans et 12 ans, pour n'importe quel âge, la problématique que vous introduisez, c'est que tout le monde aura droit à ces prestations. Les gens qui sont dans le besoin, comme des gens qui ne sont pas dans le besoin. C'est pour cela en tout cas que de ce point de vue-là, moi je demande à ce Conseil de ne pas soutenir cette proposition. Merci.

La Présidente :

Merci, M. Chevallaz.

Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer avant que je puisse faire voter cet amendement ?

Si la parole n'est plus demandée, oui Mme Lio ?

Mme Lena LIO :

Merci beaucoup à notre Municipal de m'expliquer, donc je retire ces amendements. Merci.

La Présidente :

Merci, Mme Lio.

Y a-t-il encore une autre remarque sur les pages 1 à 11 pour ce chapitre 1 ?

Si la parole n'est plus demandée, vu que la discussion a eu lieu, je suis obligée de vous faire voter sur ces pages, je prie celles et ceux qui les approuvent de lever leur carton orange. Je vous remercie.

C'est à l'unanimité que vous venez d'approuver les pages de ce chapitre 1 de « Administration générale ». Nous pouvons passer au chapitre 2

Chapitre 2 Finances, pages 12 à 15

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

Chapitre 3 Domaines et bâtiments, pages 16 à 21

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

Chapitre 4 Travaux, pages 22 à 30

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

Chapitre 5 Ecoles et cultes, pages 31 à 38

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

Chapitre 6 Police, pages 39 à 41

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

Chapitre 7 Sécurité sociale, pages 42 à 44

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

Chapitre 8 Services industriels, pages 45 à 49

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

Récapitulation par chapitres, page 50**Budget 2021 par nature, pages 51 à 54**

Statistiques des charges et revenus par nature, page 55

Ces pages sont présentées à titre d'information. Il n'y a aura donc pas de vote mais vous pouvez poser des questions. Est-ce la parole est demandée sur ces pages 50 à 55 ?

La parole n'est pas demandée, nous pouvons poursuivre.

Budget d'équipement et de modernisation des réseaux (EMR), page 56

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Cette page est approuvée.

Financements prévus sur crédits extra-budgétaires en 2021, page 57 et 58**Comptes d'investissements en page 60**

Ces pages sont présentées à titre d'information. Il n'y a aura donc pas de vote mais vous pouvez poser des questions.

La parole n'est pas demandée.

Bâtiments locatifs, pages 60 à 64

Ces pages sont également présentées à titre d'information.

La parole n'est pas demandée.

Bâtiments administratifs, pages 65 à 75

Ce sont toujours des pages présentées à titre d'information.

La parole n'est pas demandée.

Collèges, pages 76 à 78

Ce sont toujours des pages présentées à titre d'information.

La parole n'est pas demandée.

Comptabilité de la STEP, pages 79 à 81

Ces pages, en bleu dans la brochure, concernent donc la comptabilité de la STEP. Elles ont déjà été adoptées par les organes concernés. Nous n'aurons donc pas à voter mais vous pouvez poser des questions.

La parole n'est pas demandée.

Nous en avons donc terminé avec l'examen de la brochure Budget 2021.

Annexe au préavis 19-2020 - Budget de l'exercice 2021 de la station des eaux usées et du traitement des boues de l'agglomération lausannoise

La discussion est ouverte sur cette annexe.

La parole n'est pas demandée. Le budget 2021 de la CISTEP est donc approuvé.

Vous venez d'approuver chapitre par chapitre l'ensemble de la brochure budget 2021 de notre Commune ainsi que le budget de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne. La discussion finale et le vote final portent maintenant sur les conclusions du préavis qui figurent à l'écran et que je vous lis :

Le conseil communal de Pully,
vu le préavis municipal N° 19-2020 du 28 octobre 2020,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2021 dont le résumé, est le suivant :

Total des charges	CHF 173'033'700.00
Total des revenus	<u>CHF 156'312'200.00</u>
- Excédent de charges	CHF -16'721'500.00
- Amortissements	CHF 5'515'600.00
- Attributions aux fonds de réserve et de Renouvellement	CHF 420'600.00
- Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF -1'873'800.00
2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR)	CHF 1'000'000.00
3. d'approuver le budget 2021 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)	

La Présidente :

Oui, M. Kuonen, vous aviez demandé la parole, à quel moment pour l'annexe de la CISTEP ?

M. Remo KUONEN :

Le groupe Union pulliérane est surpris par la présentation du budget 2021, car celui-ci semble traduire un simple report du courant habituel adopté depuis plusieurs années jusqu'à présent. Nous espérions une esquisse de réformes pour le futur en vue, non d'un rééquilibrage, mais au moins d'une diminution du déficit. Et ce ne sont certainement pas les 2 points d'impôt supplémentaires qui auraient été votés et qui auraient modifié grand-chose à l'évolution que l'on devine. Compte tenu de cette situation, peut-être serait-il utile de réunir les responsables des partis politiques et des groupes autour d'une table pour tenter de déterminer les réalisations prioritaires et celles qui pourraient éventuellement faire l'objet d'un moratoire, au moins jusqu'à connaissance des nouvelles relations financières qui seront établies entre les communes et le Canton. Certes, c'est le Conseil communal qui fixe les priorités, mais c'est quand même l'exécutif qui donne les incitations et qui a le devoir de les orienter en émettant les propositions. Ce sont les raisons pour lesquelles des échanges entre certains des représentants du Conseil communal et la Municipalité seraient peut-être utiles pour envisager l'avenir des finances de notre collectivité. En conclusion, le groupe de l'Union pulliérane s'abstiendra lors du vote sur le budget qui nous est présenté.

La Présidente :

Merci, M. Kuonen, est-ce que quelqu'un au sein de la Municipalité souhaite répondre ou rebondir ?

M. Richard PFISTER demande la parole :

A moins d'être extrêmement surpris par l'intervention de M. Kuonen, rappelons-nous que l'Union pulliérane est présente à la Commission des finances et qu'en aucun moment, ces représentants ont manifesté une quelconque désapprobation de l'orientation générale du budget et surtout, n'ont pas soutenu une proposition qui a été faite en cours de discussion de réduire les dépenses. Alors pourquoi venir maintenant en plénum, avec une proposition de ce type, alors que nous sommes pleinement conscients que les travaux qui doivent être

faits pour gérer les finances de la Commune sont faits parfaitement dans l'ordre, je peux l'affirmer, et que les mesures importantes qui doivent être prises pour assainir les finances de cette Commune sont également en chemin. Tout à l'heure, on a dit à Mme Lio, que CHF 60'000.00, réduire de CHF 60'000, c'était absolument disproportionné par rapport à l'importance des problèmes. Mais réduire maintenant de quelques centaines de milliers de francs, le déficit du compte de fonctionnement pour arriver à un résultat positif, par rapport aux dizaines de millions contre lesquels nous devons lutter, je pense que là aussi il y a disproportion, Donc gardons le fonctionnement que nous avons, qui est tout à fait solide et bon et je pense que M. le Syndic sera du même avis et ne créons pas encore des cercles de discussion qui prennent du temps à chacun, qui n'apporteront aucun résultat supplémentaire ayant force légale. Je vous remercie.

La Présidente :

Merci, M. Pfister. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur la question ?

M. Remo KUONEN demande la parole :

Merci. M. Pfister, je signale tout simplement qu'un groupe prend position sur un préavis, lors d'une discussion préparatoire au Conseil communal. Par conséquent, les prises de position qui ont été adoptées par ses représentants lors des discussions au sein de la Commission n'étaient pas connues du groupe dans son entier. C'est la raison pour laquelle, le groupe se prononce en toute liberté au moment de préparer la séance du Conseil communal et adopte une position. Ceci pour une précision claire et précise et j'imagine que le PLR agit de même probablement. Par ailleurs, j'aimerais quand même signaler qu'un déficit de CHF 17 millions pour cette année, pour l'année prochaine, est ceci fait quand même beaucoup d'argent et ce n'est pas en l'augmentant de 2 points d'impôt qu'on va couvrir ce déficit. Un moment donné, il faut quand même se mettre autour d'une table peut-être pour essayer de trouver une solution, parce que ces 17 millions ne vont pas être épongés comme ça d'un coup de baguette magique. Il faudra bien trouver des solutions à moyen, voire à très long terme. Merci.

La Présidente :

Merci, M. Kuonen. Est-ce que cela suscite d'autres remarques ?

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Je ne veux pas trop allonger, M. le Président de la Commission des finances a été assez complet, M. Kuonen je ne suis pas trop surpris de votre intervention, elle s'inscrit dans une logique, vous connaissez très bien l'origine de nos problèmes financiers, on s'en est largement expliqués devant ce Conseil et en Commission des finances, c'est vrai que je constate que les représentants de l'Union pulliérane s'abstiennent régulièrement, ne font aucune espèce de proposition, on a des échanges réguliers avec les membres de la Commission des finances pour essayer de trouver des pistes, des solutions et vous savez très bien, M Kuonen l'origine du mal et que l'on ne peut pas trouver, 10, 12, 15, 17 millions dans la partie de nos dépenses qu'on maîtrise aujourd'hui. Aujourd'hui, vous savez je l'ai déjà dit, on parle d'environ 60 millions, si on déduit ce qui est financé par des taxes, on parle d'un budget financé par l'impôt sur lequel on peut agir d'environ 45 millions, donc si vous devez trouver plusieurs millions sur cette partie, c'est pratiquement mission impossible. Si ce n'est supprimer des pans importants de prestations pour notre population. Alors la Municipalité ne va pas rester les bras croisés, elle a dit qu'elle agissait pour essayer de changer ces équilibres, on ne pourra pas durer avec des déficits importants, de l'ordre de plus de 10 millions pendant des années, sans conséquences graves pour la Ville, on va faire pour le budget 2022 déjà des réflexions encore cette législature, encore en début d'année pour examiner quelles sont nos marges de manœuvre

sur les charges maîtrisables, sachant qu'elles ne suffiront pas, on a beau jeu de dire que 2 points ne suffisent pas, on n'a jamais prétendu que cela suffisait, ce Conseil et la Commission des finances dans sa majorité a considéré que c'était un effort supportable qui allait dans le sens de l'amélioration de nos finances, l'Union pulliérane a refusé cette piste également, donc voilà je crois qu'on a des institutions qui existent, on a des structures, comme l'a dit M. Pfister de ce Conseil, avec une Commission des Finances qui est là pour discuter des éléments financiers de la Ville, on l'a fait très largement par de nombreuses séances « extraordinaires » pour parler de la situation de la Ville, pour parler de son évolution, pour évoquer des pistes possibles et on continuera de le faire avec des structures qui existent dans le cadre de ce Conseil.

La Présidente :

Merci, M. le Syndic. La discussion sur les conclusions de ce préavis qui sont affichées à l'écran, est toujours ouverte, est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer ?

M. Jean-Robert CHAVAN demande la parole :

La teneur et le résultat déficitaire de ce budget 2021 font froid dans le dos, pire, les projections relatives au bouclage des comptes 2020 laissent présager un résultat déficitaire, péjoré de plusieurs millions. Dans ce contexte de catastrophe financière, ne vous apparaît-il pas comme particulièrement choquant que l'on ait tenté presque jusqu'au dernier moment, en octobre, d'inviter notre Conseil à voter un crédit de réalisation de près de 16 millions pour un hôtel de Ville au Prieuré, ainsi qu'un unième crédit d'étude en faveur de la Villa romaine avec à la clé la perspective déjà préprogrammée de dépenser 12 millions pour un ArchéoLab, alors que cette situation catastrophique était déjà connue. Optimisme outrancier, singulier déficit de lucidité. Je vous laisse juge. L'heure est aux économies. Il faut réduire la voilure, donc pour ces raisons je m'abstiendrai aussi personnellement de voter ce budget et vous invite à en faire de même. Merci de votre attention.

La Présidente :

Merci, M. Chavan. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il encore s'exprimer sur les conclusions de ce préavis 19-2020. La parole est-elle demandée par les PLR au fond de la salle ? Non.

Si la parole n'est plus demandée, je prie celles et ceux d'entre vous qui approuvent les conclusions du préavis 19-2020 en levant leur carton orange.

C'est à une très large majorité que vous venez d'approuver les conclusions du préavis 19-2020, il n'y a pas eu de voix contre, mais une dizaine d'abstention.

Je remercie M. Pfister et l'invite à regagner sa place.

2.8. Préavis 20-2020 Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2020 à 2024

Nous pouvons passer au point 8 de notre ordre du jour :

Préavis 20-2020 Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2020-2024.

Je rappelle que selon les articles 37 et 108 de notre règlement, le préavis d'intention est présenté au Conseil pour que celui-ci prenne connaissance des lignes directrices que la Municipalité entend suivre en matière d'investissements. Ce préavis n'est pas examiné par une commission et n'est pas soumis au vote du Conseil et n'engage donc pas ce

dernier. Avant que j'ouvre la discussion, je me tourne vers la Municipalité, je demande à une ou un de ses membres, si elle souhaite nous adresser quelques mots en guise d'introduction à la discussion, que je vais ouvrir. Ce n'est pas le cas.

J'ouvre donc la discussion sur le plan des investissements 2020 à 2024. A qui puis-je donner la parole ? La parole n'est pas demandée. Nous pouvons simplement constater que ce Conseil a pris connaissance de ce préavis d'investissements sans que ce dernier l'engage.

2.9 Propositions individuelles

La Présidente :

Comme je vous le disais en introduction, nous avons à traiter ce soir 3 propositions individuelles ou collective.

- Postulat de Mme la Conseillère Lena Lio « Pour la participation à l'action 'Pomme récré' » qui vous a été transmis par mail du 1^{er} décembre dernier.
- Interpellation de M. Lucas Girardet « A Pully, les cyclistes pourront-ils tourner à droite aux feux rouges dès le 1er janvier 2021 ? » qui vous a été transmis par mail du 2 décembre dernier et que nous traiterons si elle est soutenue par 5 membres de notre assemblée.
- Motion interpartis « Pour l'intégration d'un dispositif de vote électronique » que vous avez reçu le 2 décembre.

2.9.1 Postulat de Mme Lio

Comme je vous l'ai dit nous allons passer dans l'ordre chronologique, le postulat de Mme Lio passe donc en premier.

La procédure sera la suivante :

Nous entendrons dans un premier temps successivement l'auteure du postulat, puis la Municipalité, puis enfin la Présidente sur la proposition ; comme le veut l'art. 68 al.1 de notre règlement. Nous aurons ensuite à nous pencher sur la recevabilité formelle du postulat.

Nous passerons ensuite à la discussion et au vote sur la procédure que la postulante a manifestement choisie qui est celle de renvoyer immédiatement la proposition à la municipalité, qui exige un vote classique à la majorité.

Madame Lio, vous avez la parole.

Vous avez le choix de venir à la tribune ou de rester à votre place, c'est comme vous le souhaitez.

Mme Lena LIO :

Merci, Mme la Présidente. Les rapports de gestion de 2010 à 2012 mentionnent la participation de la Commune de Pully à l'action « Pomme à la récré ». Pour des raisons non élucidées, il n'en a plus été question au cours des années suivantes. Mon postulat demande d'examiner s'il est pertinent de reprendre cette action gérée par l'organisation Fruit-Union Suisse et rebaptisée « Pomme récré ». La distribution d'une pomme pendant la récréation présente de multiples avantages. Pour les enfants, la pomme représente un apport en vitamines et en sels minéraux. Quant aux producteurs, il trouve dans cette action un débouché local pour leurs fruits de qualité. Je vous demande donc, chers collègues, de soutenir ce postulat en le revoyant directement à la Municipalité pour étude et rapport. Merci.

La Présidente :

Merci, Mme la Conseillère, je passe maintenant la parole à la Municipalité.

M. Jean-Marc CHEVALLAZ, Municipal, demande la parole :

La Fruit-Union Suisse (FUS) organise depuis plus de 60 ans l'action « Pomme récré » en collaboration avec les établissements scolaires et les autorités scolaires, telles que les associations scolaires, les communes, mais surtout en plein accord avec les autorités cantonales en charge de l'instruction publique, qui rappelons-le est l'autorité de référence. Avec cette action, les partenaires veillent à ce que les élèves dans toute la Suisse bénéficient d'une collation saine et soient sensibilisés à avoir une nutrition saine et équilibrée. Et cela sans oublier le rôle des parents dans l'éducation des enfants. Dès 2010 déjà et ce, jusqu'en 2013, les établissements primaires et secondaires de Pully ont mis sur pied pour des durées déterminées, des actions « Pomme récré » avec le soutien financier et logistique de la Ville de Pully. Si l'action « Pomme récré » est bien évidemment louable à la base, le bilan global de celles-ci en 2010 et 2013 avait été considéré malheureusement comme peu concluant. En effet, les élèves s'étaient avérés peu intéressés et ne se procuraient pas volontiers les pommes alors qu'une logistique importante avait été mise en place. On a pu alors constater que des stocks non écoulés étaient directement jetés, que les pommes servaient parfois de projectiles par les élèves durant les récréations au lieu d'être consommées, et créaient ainsi un gaspillage alimentaire qui s'éloigne grandement du but initial de ce projet. L'action avait été alors stoppée au profit d'autres projets de prévention et de sensibilisation des élèves à une alimentation saine, à une bonne éducation nutritionnelle et au développement durable tels que « côté jardins » où des carrés potagers ont été installés à l'extérieur des collèges de Pully et entretenus par les élèves. Après discussion avec les différentes parties prenantes, les directions des établissements scolaires notamment, il est apparu peu judicieux de relancer une telle action « pomme récré », en l'état, sans qu'elle ne s'insère dans une réflexion plus globale des projets de prévention des écoles. En effet, les établissements scolaires travaillent avec des programmes de prévention et de promotion annuels où les actions sont définies selon l'orientation et les thématiques identifiées qu'ils souhaitent développer. Cette approche permet ainsi de réaliser une promotion forte et ciblée sur les axes choisis. Il ressort en outre qu'il serait parfaitement cohérent de laisser la compétence d'aborder les mesures de prévention et de promotion scolaires au sein du Conseil d'établissement de Pully-Paudex-Belmont composé d'un quart de représentants des parents, d'un quart de ceux du monde professionnel, d'un quart du monde civil et d'un quart de représentants politiques, conseil que j'ai la chance de présider. En outre, en cette année particulière, nécessitant d'importantes mesures sanitaires, il apparaît peu adéquat de mobiliser du personnel, déjà fortement mis à contribution, pour réaliser cette prestation. En conclusion et pour les raisons évoquées, la Municipalité vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de ne pas prendre en considération le postulat de la Conseillère Mme Lena Lio et de le classer. Je vous remercie de votre attention.

La Présidente :

Merci, M. le Municipal. Je me bornerai pour ma part à m'exprimer sur la recevabilité formelle de ce postulat. Je constate qu'il est recevable tant sur la forme que sur le fond. Je n'ai donc pas de remarque.

J'ouvre donc maintenant la discussion sur la recevabilité de ce postulat conformément à l'art. 67 al. 3 de notre règlement. En l'absence de discussion, il sera considéré comme recevable sur le plan formel. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur la recevabilité ? Si tel n'est pas le cas, le postulat est donc considéré comme recevable.

Je peux donc ouvrir la discussion sur le fond. Je rappelle que la postulante souhaite un renvoi immédiat à la Municipalité.

A qui puis-je donner la parole ? La parole n'est pas demandée. Je clos la discussion. Nous allons donc passer au vote sur ce postulat. Je prie celles et ceux qui soutiennent le postulat de bien le manifester en levant leur carton orange.

C'est à une très large majorité que vous avez décidé de classer ce postulat.

2.9.2 Interpellation de M. Lucas Girardet

Dans l'ordre chronologique des propositions individuelles, nous pouvons donc maintenant passer à l'interpellation de Monsieur Lucas Girardet. Cette interpellation a besoin du soutien de cinq membres au minimum de notre conseil pour pouvoir être développée. Je demande à celles et ceux d'entre vous qui appuyez cette interpellation de le manifester en levant leur carton orange. Il y a visiblement plus de 5 personnes qui le soutiennent je peux donc demander à M. Girardet de développer son interpellation. M. Girardet vous avez la parole.

M. Lucas GIRARDET :

L'organisation de la circulation routière se fait généralement par des infrastructures relativement lourdes, chères et longues à mettre en œuvre. Il est pourtant parfois possible de prendre des mesures simples et efficaces et bon marché, tout en bénéficiant à plusieurs catégories d'usagers de la route, c'est le cas d'espèce pour le fameux tourner à droite. La Ville de Bâle a expérimenté durant 3 ans et sur 13 carrefours la pratique permettant aux cyclistes de tourner à droite aux feux rouges. Cette phase test sans accidents à démontrer la pertinence d'une telle mesure pour les cyclistes. Pour une modification de l'ordonnance concernée, qui rentre en vigueur le 1^{er} janvier, la Confédération donne désormais aux communes et aux cantons la possibilité d'implémenter cette mesure sur leur territoire. Concrètement, il s'agit d'imposer un panneau à la droite du feu rouge des carrefours concernés en tout et pour tout. Dès lors et sachant que la Ville de de Lausanne s'apprête à équiper massivement ces carrefours dès le mois de janvier, je souhaiterais avoir si la Municipalité entend saisir cette opportunité de facilité simplement et à très peu de frais, la vie des cyclistes.

La Présidente :

Merci, M. le Conseiller. Est-ce qu'un membre de la Municipalité souhaite répondre ?

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

Merci Mme la Présidente.

Je vais tenter de répondre immédiatement à l'interpellation de M. le Conseiller Girardet. Pour commencer par vous dire que Pully compte 8 carrefours à feux et que la Municipalité entend appliquer cette nouvelle mesure de l'ordonnance sur la circulation routière partout où cela est possible. Ceci bien sûr en fonction des normes et des directives édictées en la matière et notamment celles du bureau de protection des accidents le BPA. Les études nécessaires seront réalisées courant 2021 et les adaptations des carrefours suivront. Les aménagements légers à réaliser s'il y en a aux carrefours concernés accompagneront, si nécessaire, bien sûr cette mesure. Comme les directives de l'OSR, l'ordonnance sur la circulation routière sont bien connues, il n'est à l'heure actuelle pas prévu de consulter les associations de cyclistes. De même, la nécessité d'une communication sera étudiée le moment venu, probablement en concertation avec d'autres communes de

l'agglomération. A ce sujet, cette problématique du tourner à droite aux carrefours est à l'ordre du jour de la prochaine rencontre des communes du SDEL, c'est le schéma directeur de l'Est lausannois, qui est une partie du projet d'agglomération et évidemment il s'agit de coordonner, de se coordonner entre les différentes communes membres. J'espère avoir répondu à M. le Conseiller Girardet. Je vous remercie pour votre attention.

La Présidente :

Merci, M. le Municipal. Je me tourne vers M. le Conseiller Girardet. Avez-vous une remarque ou une autre question par rapport à la réponse de M. Zolliker ?
Ce n'est pas le cas.

2.9.3 Motion interpartis

Je vous propose de passer à la dernière proposition individuelle, mais collective cette fois, que j'ai pris la liberté d'appeler « Motion interpartis » selon l'art. 68 al. 1 de notre règlement. Nous allons entendre, dans un premier temps, successivement les auteurs ou un représentant ou une représentante de la motion, puis la Municipalité puis, enfin, la Présidente sur la proposition.

J'invite maintenant un ou une motionnaire à présenter à la tribune ou à sa place cette motion.

M. Robin CARNELLO demande la parole :

Cette motion interpartis demande à notre Municipalité d'entreprendre rapidement la mise en place d'un dispositif de vote électronique. Chaque expression d'un vote est le résultat du processus démocratique. Il mérite d'être précisément comptabilisé. En moins d'une année, nous avons fait appel deux fois à la contre-épreuve. Les deux fois, le résultat du vote était inversé. Notre processus de décompte des votes doit donc être fiabilisé. C'est là où un dispositif de vote électronique nous permettrait non seulement d'améliorer cette fiabilité, mais nous apporterait également un confort supplémentaire dans le déroulement de nos séances, avec une meilleure efficacité lors du décompte des votes. De telles solutions de vote électronique existent aujourd'hui à des tarifs accessibles. Le Conseil communal de Nyon par exemple en est équipé. Ce système permet de voir le résultat du vote de chaque conseiller en temps réel et remplit les conditions à l'appel nominal ou à bulletin secret. Chères et chers collègues, c'est pour ces raisons que nous vous invitons à soutenir cette motion et vous proposons de la renvoyer directement à notre Municipalité. Merci pour votre attention.

La Présidente :

Merci, M. le conseiller Carnello. Je passe maintenant la parole à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Votre Conseil a de la suite dans les idées et de la persévérance, ce qui est une qualité puisqu'une telle motion a déjà été déposée dans votre Conseil mais par un seul parti, le parti des Verts en 2013, alors qu'on discutait de la modification du règlement du Conseil, cette motion avait été transmise au groupe de travail chargé du règlement qui s'était limité à son rôle d'examen du règlement en introduisant le vote électronique, la possibilité du vote électronique dans notre règlement et puis en renvoyant cette motion à l'examen d'une commission ad hoc, qui l'avait transformée en postulat en 2014 et qui l'avait renvoyé avec votre Conseil à une majorité assez claire à la Municipalité. La Municipalité

a répondu début 2016 à ce postulat sur le vote électronique. Il y a un point commun entre l'intervention de ce soir et celle de 2013, c'est qu'on citait déjà l'exemple de Nyon, le prix a légèrement baissé, mais il reste quand même faux, puisqu'en 2013 on parlait de CHF 16'000.00 à CHF 20'000.00, et puis aujourd'hui on parle de moins de CHF 10'000.00, sur la base d'une offre en euros d'un fournisseur hollandais qui a zéro représentation en Suisse, dont on ne sait pas en Suisse qui assurera la maintenance. On continue de citer Nyon comme exemple, alors que Nyon, c'est assez paradoxal, envisage de changer de système, parce qu'elle n'est pas satisfaite de son système, pour passer à un système fixe, dont les coûts sont un tout petit peu différents. Donc, mesdames et messieurs, moi je vous renvoie très volontiers, je suis sûr que vous l'avez tous lu avec beaucoup d'attention la réponse de la Municipalité de 2016 sur le postulat pour le vote électronique, qui revenait sur un certain nombre de problématiques qu'il ne faut pas sous-estimer, les questions de la sécurité du vote, la question de la fiabilité du vote, la question des coûts aussi, une des problématiques qu'on a ici à Pully, cette salle n'est pas seulement utilisée pour votre Conseil, donc l'installation doit être mobile, montée, démontée à chaque fois et on avait à l'époque estimé une enveloppe budgétaire de l'ordre CHF 160'000.00, qui vraisemblablement, on n'a pas fait de nouvelles analyses bien sûr, n'est pas à la baisse. Donc, ok, si c'est une motion, évidemment c'est un ordre de marche pour la Municipalité qui s'exécutera, il faut juste que votre Conseil ait conscience que ce n'est pas une installation toute simple à moins de CHF 10'000.00 qui résoudra le problème. Maintenant la question des contre-épreuves, c'est toujours un peu désagréable quand il y a des problèmes de comptage dans un conseil, je ne sais pas si c'est rassurant mais pour avoir vécu au Grand conseil le sport du vote électronique, je peux rassurer les nostalgiques de la contre-épreuve, ça continue, parce qu'il y a ceux qui contestent le vote électronique, qui disent mon vote n'a pas été pris en compte, parce qu'il bidouillait la commande ou il faisait autre chose et résultat des courses, j'ai vécu plusieurs fois personnellement au Grand conseil, le bon vieux vote à bulletin secret, sur papier, pour être sûr que le système n'avait pas failli, même au Grand conseil vaudois. Donc, vous voyez, je vous recommande au nom de la Municipalité, soit de refuser cette motion, soit à minima de la renvoyer à une commission que l'on puisse discuter un peu plus précisément des tenants et aboutissants de ce sujet, je comprends tout à fait qu'on ait envie d'équiper le Conseil d'un vote électronique, mais il faut le faire en connaissance de cause et en se disant que cela ne va en tout cas pas coûter moins de CHF 10'000.00, mesdames et messieurs. Merci de votre attention.

La Présidente :

Merci, M. le Syndic.

Avant de continuer la discussion sur cette motion, il m'appartient de m'exprimer sur sa recevabilité formelle. Elle est selon moi, recevable tant sur la forme que sur le fond. Je n'ai donc pas de remarque, mais je dois bien sûr ouvrir la discussion sur la recevabilité de cette motion. En l'absence de discussion, elle sera considérée comme recevable. J'ouvre donc la discussion sur la recevabilité. Est-ce que quelqu'un a une remarque ?

Tel n'est pas le cas, la motion est donc considérée comme recevable et nous pouvons continuer la discussion sur le fond de cet objet. Je rappelle que les motionnaires souhaitent un renvoi immédiat à la Municipalité.

Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ?

M. Remo KUONEN demande la parole :

J'aimerais soutenir l'adoption de cette motion, tout simplement parce qu'à titre personnel, j'ai aussi vécu le vote électronique, soit au Conseil national, soit au Conseil des Etats. Je

peux vous dire que ce vote électronique n'a jamais été contesté, en tout cas quasiment jamais dans ces enceintes-là, que j'ai fréquenté pendant de nombreuses années. Par ailleurs, la technologie a fait des progrès. Elle a fait des progrès et j'ai également vécu des votes électroniques dans le cadre de séminaires d'entreprise, dans le cadre d'organisation de groupes de travail, etc... et visiblement, cela a toujours parfaitement bien fonctionné. Et j'imagine qu'il n'y a pas qu'une entreprise hollandaise qui est en jeu. Il y a certainement d'autres possibilités qui existent et je pense qu'il serait utile de charger la Municipalité d'examiner la question et de nous présenter une proposition avec évidemment le budget qui s'y attelle et puis, bien entendu, les éventuelles remarques négatives ou positives, mais maintenant donnons le travail, confions le mandat à la Municipalité. Et nous jugerons le cas échéant ultérieurement de ce qu'il en est.

La Présidente :

Merci beaucoup, M. Kuonen.

La discussion se poursuit. A qui puis-je donner la parole ?

M. Roger ZIMET demande la parole :

J'aimerais juste faire part d'un sentiment personnel, j'ai l'impression qu'on vit dans un moment de contradiction. On parle d'économie, on parle de budget déficitaire, on parle d'essayer de raboter un maximum dans tous les services, on parle de se concentrer sur ce qui est censé être le plus nécessaire et j'entends qu'on veut dégager CHF 10'000.00, investir CHF 10'000.00 pour un vote électronique, ces CHF 10'000.00 qui seront probablement multipliés plus ou moins par dix, si on est tout à fait réalistes, donc je me pose juste la question, est-ce que c'est bien venu aujourd'hui de vouloir investir cet argent, alors qu'on est dans une situation extrêmement difficile, je ne veux pas employer le terme de M. Chavan, mais on est au bord de la catastrophe comme il dit, mais maîtriser, maîtriser pour ne pas en arriver à ce point, donc je recommande aussi de refuser cet élément.

La Présidente :

Merci, M. le Conseiller Zimet.

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ?

M. Robin CARNELLO demande la parole :

Je remercie mes collègues pour leurs interventions, ainsi que M. Zimet, peut-être encore pour juste recadrer encore les choses, on n'est pas encore au moment de l'achat de ce tel système, donc on n'est pas en train de dire qu'on va dépenser CHF 100'000.00 pour compter des bulletins oranges. On est en train de dire qu'il faut réactualiser l'étude qui avait été faite en 2016. Donc cela aura effectivement un coût, un certain effort à faire dans les services de la Municipalité, mais au moins nous aurons une base factuelle, qui aura pu être recherchée plus que nos humbles recherches de devis auprès d'une société hollandaise, on aura une vraie recherche auprès de sociétés avérées et puis à ce moment-là, nous pourrons savoir si le coût sera de CHF 100'000.00 ou si le coût serait inférieur à CHF 10'000.00 et dans ce cas-là, on regardera qu'elles seront les possibilités pour le financer, peut-être que vous et moi serions d'accord de faire ne sorte qu'une partie de nos jetons de présence puissent financer un tel système qui pourra être utilisé pendant des années à l'avenir ou pas. A ce moment-là, nous en discuterons. Mais ayons d'abord la base factuelle pour pouvoir prendre une décision. Merci de votre attention.

La Présidente :

Merci, M. Carnello pour ces précisions.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Moi j'entends bien, mais en fait la motion elle a un côté impératif. C'est une demande du Conseil, c'est un ordre de marche, la Municipalité doit s'exécuter. Alors si c'est voter la motion, bon alors évidemment vous me direz que cela fait un peu de travail, cela fait pas un peu de travail, mais pour faire une étude sérieuse, un projet, deviser, venir avec un préavis devant votre Conseil en sachant pratiquement à l'avance qu'il va être refusé, parce qu'on ne sera pas à CHF 10'000.00, je ne sais pas si c'est un travail très utile. Alors, il y a une autre manière de faire, c'est de transformer une nouvelle fois cette motion en postulat et puis demander une mise-à-jour du rapport qu'on avait fait en 2016, c'est vrai que cela fait quand même 4 ans avec des estimations de coût un peu sérieuses, vous me direz cela ne change pas beaucoup par rapport au travail d'un préavis, mais enfin une motion c'est quand même une autre portée qu'un postulat, le postulat il demande une analyse de situation et un rapport de la Municipalité au Conseil, la motion, elle, a un caractère impératif.

La Présidente :

Merci, M. le Syndic.

M. Robin CARNELLO demande la parole :

J'entends bien les précisions apportées par notre Syndic, est-ce que vous pourriez nous accorder une brève suspension de séance, histoire que nous puissions discuter avec mes co-motionnaires, de la proposition de M. Reichen de transformer la motion en postulat ?

La Présidente :

Cela vous est accordé, je vous accorde 5 minutes de pause de séance. Nous reprenons donc à 20h20. Six minutes donc pour les motionnaires.

Voilà mesdames et messieurs, nous allons reprendre. Nous avons tous profité de ce petit interlude.

La discussion se poursuit sur cette motion, quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer parmi les motionnaires ou parmi l'Assemblée ?

M. Antonin CHEVALLEY demande la parole :

Donc, c'est moi qui avais présenté la motion il y a quelques années et elle avait été transformée en postulat et essentiellement, le discours de M. Reichen est le même qu'à l'époque. Par contre, je suis un peu perplexe sur un point : mes collègues motionnaires parlent d'un système à CHF 10'000.00, M. Reichen parle d'un système à CHF 100'000.00, je pense qu'entre 10'000.00 et 100'000.00, il y a une marge et je pense qu'on peut peut-être trouver un compromis là-dessus, aussi on utilise des bouts de papier pour compter nos votes avec des résultats assez imprécis, pourtant cela fait le job, très bien. Par contre, une simple télécommande avec un système évolué, cela ne fera pas le job, il faut un système à CHF 100'000.00 ultra sécurisé, ultra performant, enfin quand même pas en fibre optique, mais pas loin, je sens qu'il y a quand même quelque chose de contradictoire. Si on est d'accord d'utiliser des bouts de papier avec des résultats certains, on peut très bien utiliser une simple télécommande avec un tableau électronique comme ils le font dans certains conseils d'administration ou dans des conseils de villes en Suisse ou en France, maintenant pour ce qui est, effectivement un point a été soulevé, ce n'est peut-être pas l'heure de faire des dépenses quand la Commune est en déficit, mais là on parle quand même de sommes qui sont assez minimales, je ne pense pas que la politique de la Ville et de faire des économies au point de racler les fonds de tiroirs et de donner un

régime de cheval à la Commune, alors moi je veux bien qu'on refuse cette dépense, si on refuse toutes les autres au nom des économies. Il faut quand même être cohérents, je veux bien, je suis d'accord, soit on fait un régime d'économie drastique, soit on y va quand même encore assez légèrement et pour l'instant on est encore sur des économies, on n'est vraiment pas au régime de cheval. Je pense que la question du coût n'est pas tout à fait pertinente pour ce sujet-là. Merci.

La Présidente :

Merci beaucoup, M. Chevalley.

Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer, parmi la Municipalité, l'Assemblée ?

Si la parole n'est plus demandée, nous allons passer au vote sur cette proposition et de son renvoi immédiat à la Municipalité donc. Je prie celles et ceux qui soutiennent la motion de bien le manifester en levant leur carton orange. Eh bien, nous allons devoir compter, vu que nous devons compter à la main, je prie les scrutateurs de bien vouloir m'aider. C'est bon pour vous mesdames, messieurs les scrutateurs ?

Nous allons attendre les totaux, les calculs se font de tête. Nous avons un ingénieur à la tête du comptage aujourd'hui, donc cela devrait bien se passer. Nous avons un résultat différent. Pour les abstentions entre la Présidente qui compte sur l'estrade et les scrutateurs. Très bien.

Mesdames et messieurs, c'est à 40 voix pour, 24 voix contre et 4 abstentions que vous venez d'accepter que la motion soit renvoyée directement à la Municipalité.

Je vous remercie beaucoup. Je remercie également le Conseiller Carnello pour sa présentation.

Donc la motion est acceptée.

2.10 Divers

Tout cela nous mène à notre dernier point, les divers.

Je n'ai pour ma part pas de divers à transmettre si ce n'est votre nécessaire présence pour le dépouillement du 7 mars.

Est-ce que quelqu'un dans la salle à un divers à nous transmettre ?

2.10.1 M. Patrick EPERON demande la parole :

Demande de réponse sur le rapport attendu :

Perspectives économiques pour notre commune post Covid 2019

J'aimerais adresser un vœu à notre Municipalité. J'aimerais avoir une idée de quand la Municipalité va pouvoir fournir un rapport sur les perspectives économiques de notre Commune post Covid 2019, conformément à la motion que j'avais déposée, qui a été acceptée par notre Conseil le 24 juin dernier. Je tiens à souligner l'urgence de la situation économique actuelle, vous avez tous entendu les décisions du Conseil fédéral entre hier et aujourd'hui, nous savons vraisemblablement que dès vendredi, elles seront confirmées assez largement, cela aura des conséquences encore plus graves pour un certain nombre de branches économiques, en particulier pour la restauration et le petit commerce et aussi pour des gens qui sont directement concernés dans notre Commune et je pense en ce sens

que la Municipalité serait bien inspirée de répondre à cette question : perspectives économiques pour notre Commune dans les meilleurs délais. Je vous remercie.

La Présidente :

Je vous remercie beaucoup. Quelqu'un souhaite encore s'exprimer ?

2.10.2 M. Gérald CUCHE demande la parole :

Remerciements à tous les collaborateurs, collaboratrices de la Commune

Pour sortir de tout aspect financier et à quelques semaines de la fin de cette législature, à l'aube d'une nouvelle législature, je m'adresse à vous tous ceux qui œuvrez pour le confort, la sécurité et dans d'autres domaines au service de toute la population pulliérane et ceci dans un environnement sans certitude, que cela soit sur les plans sanitaires ou financiers. Malgré tout, pour la majorité d'entre vous, l'un de vos principaux objectifs est le maintien d'un contact étroit avec nos habitants. Qu'est-ce qui fait que la sauce prend aussi bien ? De nombreuses raisons viennent à mon esprit. Primo, nous le devons à notre Municipalité très active sur tous les fronts, avec sérieux, professionnalisme, responsabilité et dynamisme. Dans un paradigme difficile, influencé entre autres par deux éléments majeurs que sont la crise sanitaire et la pression qu'exerce le Canton sur nos charges non maîtrisables. Secondo, les chefs de service, les adjoints, les assistants, des travailleurs de l'ombre qui traitent et élaborent sans cesse des projets, qui ensuite pour certains d'entre eux, nous sont soumis au vote sans aucune certitude d'approbation de notre part. Un travail ingrat, mais ô combien essentiel pour faciliter notre prise de décision en tant qu'intermédiaire entre nos autorités et nos habitants. Tertio, nos employés communaux, quelle que soit leur fonction, ils font preuve d'un engagement important, qui n'est pas toujours reconnu. Ces personnes actives sur le terrain exercent un lien étroit avec notre population, ce qui est aussi primordial sous diverses formes, que cela soit sur les plans social, sécuritaire, d'entretien des espaces publics. Quatro, la dernière raison nous concerne, nous conseillères et conseillers communaux pour tout le travail que nous effectuons au sein de nos partis respectifs, ainsi que dans le cadre des commissions dans lesquelles nous sommes invités à siéger. A ne pas douter, nous sommes de vrais représentants de notre population. Vous pouvez disposer des personnes les plus compétentes au monde, dans les domaines précités, mais si vous n'avez pas les moteurs indispensables et immuables qui s'appellent, le sens des responsabilités, les compétences et la disponibilité, vous aurez de la peine à assurer vos missions au service de notre population. Merci de continuer à cultiver cette responsabilité, ces compétences et cette disponibilité. C'est bon, cela fait du bien et cela rassure une grande partie de notre population, qui en a bien besoin pendant cette période de crise sanitaire démoralisante, dont on ne voit pas la fin et cela concerne plus particulièrement nos familles avec enfants en bas âge, nos jeunes habitants, les personnes avec handicap et nos seniors bien isolés. Pour terminer, permettez-moi de vous adresser à vous toutes et tous un Joyeux Noël, même en effectif restreint, au sein de vos familles respectives et mes meilleurs vœux de santé et de prospérité pour 2021.

(Applaudissements)

La Présidente :

Merci.

2.10.3 Mme Lena LIO demande la parole :

Remerciements et vœux

L'année dernière, à pareille époque, je prenais la parole pour évoquer l'année écoulée et surtout pour vous présenter mes meilleurs vœux de santé pour 2020. Eh bien, cela ne marche pas à tous les coups. La bonne nouvelle, c'est que l'année prochaine, on aura probablement un vaccin et certainement des élections. Donc nous restons résolument positifs. On prépare le gel pour Noël, le désinfectant pour Nouvel-an et nos candidatures pour la prochaine législature. A l'issue de ce dernier conseil communal de l'année 2020, je désire au nom de l'UDC de Pully, remercier la Municipalité de Pully pour son efficacité, mais bien sûr aussi vous-mêmes, mes chers collègues pour la qualité de nos débats et de nos relations. Au nom de l'UDC de Pully, je vous souhaite à toutes et à tous, membres du Conseil et membres de la Municipalité, le meilleur pour les semaines qui viennent. Je me réjouis de vous retrouver, vaillants et motivés pour continuer à faire vivre la démocratie dans notre Commune, dans un esprit constructif et bienveillant. Merci.

La Présidente :

Merci, Mme la Conseillère Lio.

2.10.4 M. Jean-Denis BRIOD demande la parole :

Affaire Mme Florence Crot

Je crois devoir revenir sur le regrettable enchaînement de circonstances qui font que Madame Florence Crot ne siège pas aujourd'hui parmi nous quand bien même elle y aurait eu droit eu égard à son rang sur la liste des viennent-ensuite de l'Alliance du centre. Cet enchaînement de circonstances, Madame la Présidente, vous l'avez décrit fidèlement dans votre communication lors de notre dernier conseil, il figure au procès-verbal approuvé au début de la séance de ce jour. Vous avez également relevé que le bureau d'alors n'avait pas commis d'erreur mais indiqué les principes qui devront guider les prochains bureaux afin qu'une telle situation ne se reproduise plus. De tout cela, la presse s'est fait l'écho en ce début de semaine. On y apprend également qu'aussi bien le préfet, que Mme Crot considèrent aujourd'hui cette affaire comme close. C'est en tout cas le sens de leurs déclarations telles que rapportées par 24Heures. Si j'interviens ce soir, cela n'est à l'évidence pas pour rouvrir ce dossier, je vous rassure. Mais il manque me semble-t-il encore un élément dans cette affaire, ce sont des excuses, des excuses exprimées devant cette Assemblée à l'égard de Mme Crot. En tant que président du conseil communal, et, par voie de conséquence du bureau à l'époque des faits, je me suis évidemment associé aux regrets exprimés par écrit par notre Présidente dans son courrier adressé à Mme Crot. J'aimerais les renouveler haut et fort devant vous. Comme l'a rappelé notre Présidente, le bureau d'alors s'était conformé à la pratique et aux règles en vigueur, appliquant le principe de confiance, le principe de présomption de véracité des informations qui lui sont transmises par les groupes. Cette certaine bonhomie qui a toujours caractérisé le fonctionnement de nos institutions locales et qui font aussi leur charme, a ici été prise en défaut sur un sujet important qui touche au cœur même de notre démocratie. Aurions-nous dû anticiper cette situation au sein du bureau en février 2019, nous méfier, rompre avec la pratique ancienne, faire déjà nôtres les principes qui devront nous guider dans le futur en conséquence de cette affaire ? Répondre à posteriori est non seulement difficile, mais aujourd'hui certainement inutile. Il fallait une première fois pour que cela devienne une évidence. Mme Crot a été la victime de cette première fois. Grâce à elle, serais-je tenté de dire, cela ne se reproduira plus. Aux excuses et regrets réitérés ici à l'endroit de Mme Crot, j'ajoute ceux adressés à l'intention de notre

Présidente, qui a hérité d'une affaire délicate et chronophage, et enfin ceux exprimés à l'égard de nos institutions dont le bon fonctionnement à 100% n'a pas été garanti.

La Présidente :

Je remercie personnellement M. Briod pour cette intervention sur cette affaire qui effectivement nous a pris beaucoup de temps et nous avons travaillé d'arrache-pied avec tout le bureau que je remercie également.

Est-ce que quelqu'un d'autre a encore une remarque sous ce point des divers ?

2.10.5 M. Gérald CUCHE demande la parole :

Retour d'informations sur oppositions antenne 5G route de Vevey

Ne vous inquiétez pas, je serai moins long.

En 2019, comme d'autres pulliérans, je me suis opposé à l'installation d'une antenne 5G sur un bâtiment de la route de Vevey. A ce jour, aucun retour d'information nous a été donnée, quant à la suite donnée à ces oppositions Plusieurs habitants de notre Ville se sont adressés à moi pour que nous puissions répondre à leurs inquiétudes par rapport à l'installation sur notre Commune desdites antennes. J'ai adressé au service compétent de notre Commune, une série de questions qui seront traitées et pour lesquelles des réponses me seront adressées ultérieurement, Je sais que notre Municipalité est très attentive au bien-être et à la santé de sa population et que sa marge de manœuvre est très faible pour lutter contre l'implantation de ces antennes. Je la remercie pour tout ce qui a été entrepris jusqu'à ce jour et l'encourage vivement à insister auprès de nos autorités cantonales, tout en étant conscients que ce dossier est de compétence fédérale, afin que dans le cadre d'implantation d'antennes 5G, des droits de regard, d'intervention, de restriction, de planification soient accordés à notre Commune et que celle-ci puisse agir, je le rappelle, dans l'intérêt du bien-être et de la santé de notre population.

La Présidente :

Merci beaucoup, M. Cuche.

Nous sommes toujours au chapitre des divers. Est-ce que quelqu'un à encore envie de s'exprimer ?

Si tel n'est pas le cas, j'aimerais encore vous remercier pour votre participation, je vous souhaite bien sûr à toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année et surtout tous mes vœux de santé pour l'année qui vient et je vous souhaite tout le meilleur et je vous retrouve l'année prochaine, malheureusement je ne suis pas en mesure de vous offrir un repas, ni un verre de vin chaud ce soir, mais comme je le disais au début, nous nous rattraperons. Bon retour chez vous.

Fin de séance 20h45.

La Présidente :

La secrétaire :

Odile Cuénoud-Gonzalez

Francine Medana